

GAZETTE

2023
2024

LA FRONTIERE

PROMOTION DE JEAN FRANCOIS MÉRIENNE



AVANT-PROPOS

Le vendredi 31 mai 2024, s'est clôturée la traditionnelle semaine d'excellence. Cette semaine débordante de culture, de rencontres, d'apprentissages, de moments de partage a été le point d'orgue d'une année scolaire plus qu'enrichissante.

Désireux de narrer les temps forts de cette année, les étudiants du collège d'excellence ont concocté, comme à leur récente habitude, une gazette. Vous découvrirez, ainsi, les rouages de deux semestres au sein du collège d'excellence : conférences, méthodologie, sorties culturelles, ateliers, ...

Aussi diversifiés que soient les événements auxquels les collégiens ont participé, un maître-mot a guidé cette année : la FRONTIÈRE. Ce thème a particulièrement plu aux étudiants en ce qu'il a mêlé l'actualité aussi houleuse soit-elle, des réflexions plus philosophiques mais également le domaine artistique.

En effet, par sa largesse, cette notion a permis aux étudiants d'enrichir leurs acquis, du théâtre aux nombreuses prises de parole en public, la parole a été un moyen original, une autre manière d'appréhender la frontière : "Cette frontière extrême du langage, où la parole est la demeure de l'être." (**Hector BIANCIOTTI**, journaliste, écrivain et académicien français).

Sans plus attendre, nous vous laissons tourner ces pages et vous plonger dans l'univers qui a été le nôtre cette dernière année.

Romane FERRIÈRE, Louna ZYCH-MINKINE

QUELQUES MOTS



Le Collège d'excellence de la Faculté de droit est source de grande fierté pour ses codirectrices, ainsi que pour tout le corps enseignant de la Faculté. Le Collège n'est pas un enseignement classique du droit, à la fois parce qu'il est essentiellement interdisciplinaire, et parce qu'il se nourrit des initiatives des étudiants autant que de celles des enseignants-chercheurs qui y participent.

Cette année, marquée par le thème général de "La Frontière", a été particulièrement riche ; la présente Gazette en rend compte, par la diversité et par la qualité des activités et évènements et par le dévouement des intervenants, caennais comme extérieurs, et surtout du parrain de la promotion, Me Jean-François Merienne.

Aux personnes qui font vivre le Collège chaque année va notre plus grande reconnaissance ; ainsi qu'aux étudiants et étudiantes qui par leur enthousiasme et la qualité de leur investissement nous transmettent l'énergie qui permet de faire vivre ce programme.

Eleonora BOTTINI, professeure de droit public, co-directrice du CEFD

Armelle GOSSELIN-GORAND, professeure de droit privé, co-directrice du CEFD

SOMMAIRE

Présentation de notre parrain

Conférences de culture générale

- Conférence inaugurale de **Phillippe Achilléas** : *“L’espace : la nouvelle frontière”*
- Nuit du droit : *“Le droit à l’IVG, entre mémoire et avenir”*
- Atelier débat par **Agnès Cerf-Hollender** : *“La frontière carcérale”*
- Atelier débat par **Catherine-Amélie Chassin** : *“Les frontières et le droit des migrations”*
- Conférence de **Benjamin Boudou** : *“La politique aux frontières”*
- Conférence de **Mark Weston Janis** : *“Brexit and human rights law”*
- Colloque : *« La Constitution italienne a 75 ans, perspectives depuis la France »*
- Rencontre avec notre parrain, **Maître Jean François Mérienne**
- Conférence de **Louis Dubost** : *“La frontière comme critère géopolitique déterminant”*
- Conférence de **Sophie Poirey** : *“Les normands peuple d’Europe”*
- Conférence de **Aurélié Tardieu** : *“Frontière et droit d’asile”*
- Jeu de culture juridique : **Théo Scherer** et **Alexandre Morin**

Sorties culturelles

- Sortie théâtre à la Comédie de Caen : Anna Fatima
- Sortie cinéma LUX Unicaen : Le règne animal
- Histoire totale de la seconde guerre mondiale au mémorial de Caen
- Un album d’Auschwitz : Comment les nazis ont photographié leurs crimes ?
- Sortie cinéma : Anatomie d’une chute
- Lecture concert par la compagnie 44 et conférence
- Visite du théâtre d’Hérouville par les L1
- Sortie cinéma bonus : La zone d’intérêt
- Spectacle jazz par le groupe **INSWINGTIEF** »
- Sortie théâtre à la Comédie de Caen : *“L’oiseau de Prométhée”*

Ateliers

- Exercices de méthodologie L1
- Atelier d’écriture L2
- Concours de plaidoiries des élèves avocats : jury étudiant (L3)

La semaine d’excellence

NOTRE PARRAIN 2023-24

Maître Jean-François Mérienne

Pour cette année, **Maître Jean-François Mérienne** a parrainé la promotion 2023-2024 sur la thématique de la « Frontière ».

Après avoir prêté serment en 1992, Maître Mérienne a été bâtonnier du barreau de Dijon en 2012 et 2013.

Récemment, Maître Mérienne a été Président la commission de la formation professionnelle du Conseil National des Barreaux, entre l'année 2021 et 2023.

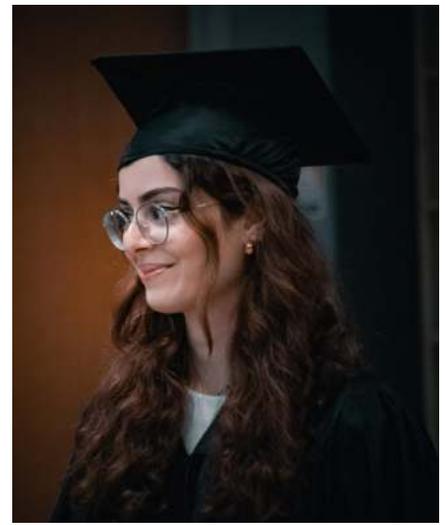


Au nom de tous les collégiens d'excellence, nous tenons à remercier chaleureusement Jean-François Mérienne de nous avoir accompagnés tout au long de cette année. Votre disponibilité et votre bienveillance ont donné lieu à des échanges tous plus enrichissants les uns que les autres.

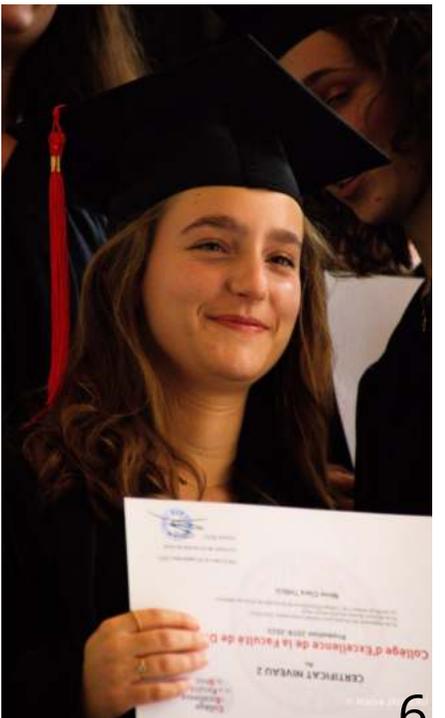
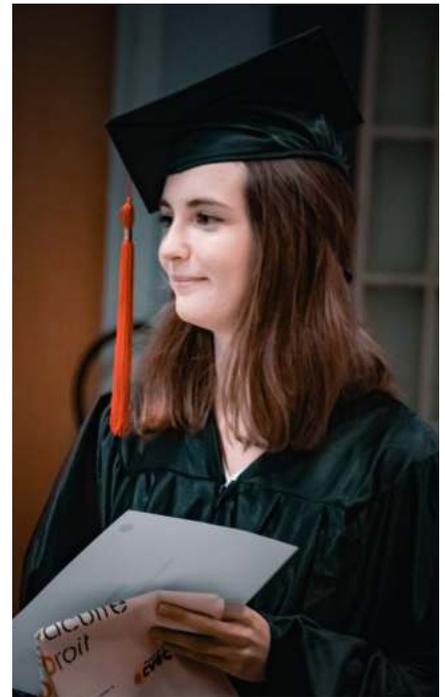
Ce fut aussi l'occasion pour nous collégiens d'excellence, de découvrir des professions juridiques de manière plus approfondie et de concrétiser des projets professionnels, souvent encore incertains.



© Maeva JAUNEAU



© Maeva



RENTREE DU CEFD ET REMISE DES DIPLOMES

CONFÉRENCES DE CULTURE GÉNÉRALE



L'ESPACE : La nouvelle frontière

Conférence - Philippe Achilléas

A l'occasion de la rentrée du collège d'excellence le 29 septembre 2023 nous avons pu assister à la conférence de Philippe Achilleas sur le droit de l'espace.

Philippe Achilleas est professeur d'université en droit public à l'Université Paris Saclay. De plus, il dirige du Master 2 en droit des activités spatiales et des télécommunications. Il est aussi directeur de l'Institut du droit de l'espace et de la télécommunication.

C'est la raison pour laquelle l'espace est intimement lié à l'organisation de nos sociétés puisqu'il constitue une zone intimement liée à notre mode de vie. Selon le droit international on ne peut pas parler de frontière du fait que c'est une ligne séparant deux zones qui exercent une souveraineté. Cependant, aujourd'hui, la science politique évoque l'expression « nouvelle frontière » raison pour laquelle il est communément admis que la première puissance spatiale devient la première puissance mondiale.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE SPATIALE

Si l'on a tendance à penser que l'histoire de la conquête spatiale est lancée par le satellite Spoutnik, en réalité celle-ci débute pendant la Seconde Guerre Mondiale. En effet, à la recherche d'une arme redoutable, Hitler a décidé en compagnie de l'ingénieur Wernher Von Braun de créer la fusée V2 qui a été construite dans un camp de concentration. À la fin de la guerre, ces découvertes sont partagées entre les Etats-Unis, l'URSS, la France et l'Angleterre.

En revanche, la supériorité soviétique est marquée par des avancées telles que le satellite Spoutnik en 1957 qui marque une grande avancée technologique mais aussi une menace car la conquête spatiale est associée à la puissance militaire. En 1961, ces avancées sont corroborées par le lancement du premier homme dans l'espace : Youri Gagarine.

De l'autre côté du globe, l'ambition grandissante du président Kennedy aboutie avec les premiers pas de Neil Armstrong sur la Lune en 1969. Depuis, les Etats-Unis sont reconnus comme la première puissance spatiale. Face à l'important coût, les États se sont effacés et les acteurs privés tels que Jeff Bezos et Elon Musk révolutionnent le secteur spatial. La redynamisation de l'espace par ces entrepreneurs a permis de créer le new space : une nouvelle exploration de l'espace initiée par ces entreprises privées.

DANS LE CONCRET

Au fur et à mesure que l'humanité explore ses mystères, l'espace, une frontière infinie, suscite des enjeux cruciaux. Au-delà des astres, il existe quatre principales préoccupations qui influencent notre perception de l'espace et de notre avenir en tant que civilisation mondiale : la montée de la militarisation, les problèmes économiques, les problèmes environnementaux et la nécessité d'une réglementation adéquate.

MILITARISATION DE L'ESPACE

Les grandes puissances spatiales dépensent des sommes considérables pour développer des technologies de pointe, des satellites de reconnaissance et des systèmes de défense contre les missiles.

Le constat est d'autant plus clair lors de la Guerre Froide avec le lancement de Spoutnik, qui signe le début des missiles intercontinentaux.

La militarisation de l'espace soulève des questions éthiques et politiques, car les nations cherchent à protéger leurs intérêts nationaux, mais cela peut également entraîner une augmentation des tensions internationales. Pour garantir un avenir pacifique, il est de plus en plus important d'appeler au désarmement spatial et à la préservation de l'espace en tant que bien commun mondial.

Ainsi, le verdict est sans appel, aujourd'hui la première puissance spatiale est la première puissance mondiale.

ENJEU ÉCOLOGIQUE SPATIAL

Alors que l'empreinte de l'humanité s'étend dans l'espace, la question écologique est devenue une préoccupation majeure.

Les satellites en orbite et la Station spatiale internationale sont vulnérables aux débris spatiaux, qui sont des résidus de l'exploration spatiale.

Aussi la pollution due aux déchets spatiaux n'est pas le seul type de pollution présent dans l'espace, en effet les satellites, produisent, la nuit, de la pollution lumineuse. En somme, pour préserver l'environnement spatial et éviter les collisions potentiellement dévastatrices, la gestion durable des déchets spatiaux est essentielle.

Nos actions futures doivent être guidées par la considération des impacts environnementaux de l'exploration spatiale afin de préserver l'intégrité de la législation spatiale.

LEGISLATION SPATIALE

Face aux défis posés par la militarisation, l'économie et l'écologie spatiales, une législation appropriée devient indispensable et cela a bien été compris depuis les années 1960.

En effet, à cette époque, de nombreux grands principes ont été établis tels que la liberté dont disposent tous les états d'explorer et d'utiliser l'espace ; que l'espace n'appartient à personne ; que la lune et ses ressources sont le patrimoine commun de l'humanité ; ou encore que l'espace doit être utilisé à des fins pacifiques .

Aussi, en 1967, a été adopté le Traité de l'espace, qui cadre l'utilisation de l'espace par les États. Ce traité représente la vision de ce qu'on attend de l'espace.

Il y est question du, le droit ne doit pas suivre le développement de la technologie mais de le précéder.

En conclusion, l'exploration spatiale ne se limite pas à la découverte de nouveaux horizons ; elle englobe également des défis importants qui définiront notre avenir en tant que résidents de l'univers. Il est crucial de gérer de manière responsable la législation spatiale, l'économie, l'écologie et la militarisation afin que l'espace reste un lieu de découverte, de coopération et de prospérité pour les générations futures.

Lilou BARON, Lisa HEUDIART, Lise PETIT, Mathilde DEVINGT



Droit à l'IVG, entre mémoire et avenir

NUIT DU DROIT 2023

C'est le 4 octobre 2023, date anniversaire de la Constitution française, que l'amphithéâtre Daure a accueilli la cinquième édition de la Nuit du droit. Le thème de cette année était "Mémoire et avenir du droit à l'IVG". Les étudiants de L2, L3 et M1 du Collège d'excellence de la Faculté de droit ont retracé les évolutions du droit à l'avortement, du procès de Bobigny en 1972 jusqu'à l'idée actuelle de constitutionnalisation du droit à l'IVG. Ils ont pour cela réalisé des mises en scène théâtrales, des représentations de célèbres discours, en s'appuyant sur les figures emblématiques que sont Simone VEIL et Gisèle HALIMI. Au travers de leur représentation, nous avons également pu percevoir l'évolution du droit à l'avortement d'un point de vue juridique.

Le procès de Bobigny : un procès initialement banal

Il y a des procès qui font avancer la société, et le procès de Bobigny en est un, qui résonne encore 50 ans après. La situation initiale était pourtant aussi banale que tragique dans les années 70 : Marie-Claire Chevalier avait avorté suite à un viol, aidée par sa mère Michèle Chevalier, ainsi que par deux de ses collègues et par une « avorteuse », malgré la législation en vigueur qui punissait l'interruption volontaire de grossesse.

Pourquoi est-ce encore ancré dans les mémoires françaises ?

L'avocate de Marie-Claire et Michèle, une certaine Gisèle Halimi, ne fait pas le procès de ses clientes, mais d'une loi qu'elle juge injuste.

Elle a par ailleurs prévenu ses clientes : « Je vous défendrai. Mais ça va être difficile. Il vous faudra du courage et de la détermination. »

Sa plaidoirie va effectivement dénoncer le caractère obsolète de l'article 317 du Code pénal de 1810 qui condamne l'avortement et la loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle. Le but affiché est clair : pousser les pouvoirs publics à changer la loi.

Le procès de Bobigny est un procès historique mais avant tout courageux, entraînant la relaxe de la jeune Marie-Claire et la dépénalisation de l'avortement le 17 janvier 1975.



Une évolution notable des mentalités

Des micro-trottoirs ont été présentés durant La Nuit du droit, avec pour but de confronter deux époques différentes et des mentalités totalement opposées. Les micro-trottoirs du XXe siècle reflètent une ouverture intellectuelle restreinte où la plupart des femmes répondaient qu'avorter était un crime et une non-reconnaissance de son enfant.

À l'inverse, au XXI^e siècle, les femmes interrogées n'ont plus du tout le même discours et considèrent que l'avortement, le recours à l'IVG, représente une avancée grandissante dans notre société actuelle. Ces micro-trottoirs reflètent l'évolution des mentalités sur la question de l'IVG.

Le discours de Simone Veil à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974

Le thème de cette nuit du droit portant sur l'intervention volontaire de grossesse, il était indispensable pour les étudiants de présenter le discours tenu par Simone Veil devant l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974. Elle était alors ministre de la Santé. Face à un hémicycle composé d'hommes, Simone Veil a tenu ce discours en vue du projet de loi sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Elle prononce alors l'un des discours les plus marquants de l'Assemblée nationale.

“Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue”.



L'actualité : la constitutionnalisation de l'IVG

En fin de soirée, des magistrats, avocats, universitaires, et professionnels du Planning familial sont intervenus dans le cadre d'une table-ronde pour apporter leur expérience juridique, sociale et médicale mais également pour répondre aux questions du public.

Cela a permis d'évoquer l'éventuelle constitutionnalisation du droit à l'IVG, et sa reconnaissance au niveau européen et international.



En février 2023, le terme “droit” a été remplacé par “liberté” dans la proposition de loi constitutionnelle relative à l'IVG, ce qui montre tout de même que le chemin est encore long à parcourir car cela n'engage pas l'État à prendre les mesures nécessaires pour que chaque femme ait accès à l'interruption volontaire de grossesse.

**Lisa MASSET, Naomie GUESNON,
Jeanne BROVOST**



Le projet Jean Monnet (MAUE) a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

LA FRONTIÈRE CARCÉRALE

Atelier débat - Madame Agnès CERF

Le vendredi 6 octobre 2023, les L2, L3 et M1 ont pu assister à un atelier-débat autour du thème de la frontière carcérale mené par Agnès Cerf, maître de conférences en droit et sciences criminelles.

Le point de départ de cet échange fut la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 6 juin 2023, connue sous le nom d'arrêt J.M.B et autres c/ France. L'analyse de cet arrêt nous a permis d'ouvrir la réflexion sur la thématique de la surpopulation carcérale et des conditions de détention, pour lesquelles la France est condamnée par la Cour dans l'espèce.

Cet atelier a permis de faire émerger un questionnement sur l'intérêt de la mise en place de peines dites non punitives visant d'abord à satisfaire l'intérêt général en réparant le trouble à l'ordre public occasionné par l'infraction.

Cette réflexion s'est structurée en deux grands axes : la frontière de la peine, et la frontière de l'établissement pénitentiaire.

Dans une première partie, nous avons eu l'occasion d'aborder la question de la frontière de la peine, soit la "frontière intérieure" du milieu carcéral.

Les peines non exclusives sont des peines alternatives à l'emprisonnement comme le jour amende. Elles visent, de fait, à réduire la frontière créée entre les individus condamnés à une peine d'emprisonnement ou de réclusion et le reste de la société. Mais elles sont aussi la source de différences entre les condamnés, les uns étant promis à une libération à terme, les autres ne pouvant qu'espérer retrouver un jour leur pleine liberté. Ces peines perpétuelles connaissent un net recul tant dans la législation que dans les décisions juridictionnelles depuis plusieurs années. Le contrôleur général des lieux de privation de liberté parle d' « emprisonnement disproportionné ».

Nous avons par ailleurs abordé la question de la temporalité des peines privatives de liberté. Celles-ci peuvent dans la loi être prononcées à perpétuité pour les crimes les plus graves...

Cependant, il est notable au regard de la jurisprudence des juridictions pénales que les peines perpétuelles demeurent très rares. En effet, le juge rechigne à prononcer ce qui est aujourd'hui la peine la plus lourde du Code pénal français.



C'est la conséquence, comme précisé précédemment, d'une méfiance générale à l'égard des peines privatives de liberté considérées bien souvent comme disproportionnées et inefficaces à répondre à la délinquance.

Par la suite, nous avons approfondi la notion de frontière de l'établissement pénitentiaire. Partant d'une frontière intérieure avec le principe de l'encellulement individuel et la violation des règles l'entourant par les administrations pénitentiaires, notamment le non-respect des exigences de superficie. Il est en effet notoire que les détenus sont souvent obligés de partager à trois, voire quatre ou plus, des cellules initialement prévues pour une seule ou deux personnes.

Puis, dans une seconde partie, c'est le concept de "frontière extérieure" qui a été abordée.

Cette frontière extérieure est donc directement reliée au principe de l'individualisation des peines, et donc de l'aménagement de ces peines en fonction de tout ce qui est extérieur à l'établissement pénitentiaire : la personnalité du condamné, sa vie, son intégrité, ses affects, sans porter atteinte à ses libertés individuelles. L'étude de la personnalité du prévenu, rôle inhérent à la fonction de juge, est fondamental, puisqu'il doit permettre d'éviter le renouvellement de l'infraction, dans le but de ne plus troubler l'ordre public.

La diversité des établissements pénitentiaires, destinés à accueillir des condamnés aux profils variés et, surtout, aux condamnations de nature différente permet de répondre en partie à cette problématique contemporaine. On distingue ainsi les maisons d'arrêt, les centres de détentions, les maisons centrales, les centres de semi-liberté... Autant de méthodes d'incarcération permettant d'adapter et d'atténuer certains des effets profondément néfastes de l'incarcération.

L'aménagement des peines, dans une tendance contemporaine, vise notamment à résoudre des problématiques essentielles inhérentes à la fonction pénale de réinsertion et de prévention de la récidive, en plus d'une fonction primaire, voire primitive, de prévention de la délinquance.

Louna ZYCH-MINKINE, Antonin LANCON, Faustine OSMONT

LES FRONTIÈRES ET LE DROIT DES MIGRATIONS

Atelier débat - Madame Catherine-Amélie Chassin

Le 20 octobre 2023, les élèves de deuxième, troisième et quatrième année du Collège d'Excellence de la Faculté de Droit ont pu assister à un atelier-débat sur le thème "Les frontières et le droit des migrations" animé par **Madame Catherine-Amélie CHASSIN**, professeure de droit public à l'Université de Caen Normandie. Cet exercice s'inscrit dans la visée du Collège : enrichir son socle de connaissances tout en affinant son esprit critique.

L'atelier-débat a débuté par une présentation du sujet. La migration correspond au franchissement d'une frontière. Ce phénomène de déplacement a concerné près de 281 millions de migrants internationaux en 2020. L'ampleur de ce mouvement oblige tout juriste à s'y intéresser de plus près par l'étude du droit des migrations, celle-ci touchant près de 3,6% de la population mondiale.

Il est absolument primordial en la matière de se départir des préconçus, lesquels sont nombreux : à titre principal, il convient de souligner que toutes les personnes migrantes n'ont pas besoin d'être protégées. C'est le cas des travailleurs par exemple, qui prennent part à une migration volontaire, pour des motifs professionnels et économiques.

C'est le cas des travailleurs par exemple, qui prennent part à une migration volontaire, pour des motifs professionnels et économiques. D'ailleurs, quant à cette migration économique, il est incontestable que la globalisation de l'économie mondiale a une influence sur le pourcentage de la population mondiale migrante, accroissement encore facilité par le développement des transports internationaux.

Du fait de cet accroissement, les Etats, sujets et acteurs sur la scène internationale, seront notoirement confrontés à des flux migratoires grandissants. Certains Etats souhaiteraient pourtant s'en préserver. Toutefois, la fermeture des frontières, mesure de plus en plus plébiscitée par certains partis politiques situés à l'extrême droite de l'échiquier politique, n'est pas une solution : la migration clandestine serait encouragée faisant peser un risque, plus grand encore, d'atteinte aux droits de l'Homme.

La difficulté principale pour les États est donc la gestion des flux migratoires. En effet, il est impossible de généraliser les cas

en raison de la diversité de vulnérabilités individuelles ayant poussé les individus à quitter leur pays.

Elles peuvent être notamment d'ordre familial, social ou communautaire. Ces dernières années, l'analyse des déplacements met en avant la migration climatique, en lien direct avec la violation des droits de l'Homme : la raréfaction des ressources entraîne des conflits armés, menant au déplacement des populations. Les migrations ayant des causes variées, elles ne peuvent être amenées à disparaître. Malgré la volonté des Etats, les flux migratoires sont inévitables.

En amont de cet atelier, les collégiens ont lu le *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, adopté par l'Assemblée générale en 2018. Les discussions lors du débat sont unanimes : mise à part l'intérêt que présente la collecte de diverses données, le Pacte en lui-même présente peu d'impératifs pour les États.

À la suite de ces considérations, cet atelier-débat a été l'occasion de faire le point sur des notions juridiques présentes de manière quasi-permanente dans l'actualité mais dont il est difficile, parfois, de saisir le sens exact. Cette deuxième partie de l'atelier-débat a pris la forme d'études de cas, les étudiants étant sondés sur la nature des situations présentées avant d'obtenir la solution correcte.

Mme Chassin a ainsi pu nous expliquer la distinction entre les notions de personnes déplacées, apatrides et réfugiées.

Les premières se distinguent par le fait qu'elles ne franchissent pas de frontières malgré le fait qu'elles doivent quitter leur domicile. La personne apatride, quant à elle, est une personne qui n'a pas de nationalité et donc pas de passeport mais n'est pas forcément une personne migrante.

Enfin, l'atelier-débat a été l'occasion de découvrir que la notion de réfugié était une notion qui rentrait dans un cadre posé par une Convention adoptée en 1951 par l'ONU et est donc bien plus complexe que l'utilisation qui peut en être faite dans les médias traditionnels.

Nous remercions grandement Mme Chassin pour cet atelier permettant d'introduire, pour certains, ou d'enrichir, pour d'autres, ces notions centrales de droit international.

**Inés GUZMAN, Lola NORTIER,
Alice TOULLIER--DESGRIPPES,
Quentin GUILLOUX, Antoine SCELO**



SORTIE DE L'OUVRAGE DE JACQUES COMMAILLE

Une mise en perspective de la connaissance juridique...

Le vendredi 10 novembre 2023, la Faculté de Caen a accueilli le politiste et sociologue Jacques Commaille à l'occasion d'une conférence sur la sortie de son nouvel ouvrage *L'esprit politique des savoirs, Le droit, la société, la nature : une mise en perspective*. Nous avons donc eu l'opportunité d'écouter et d'échanger avec l'éminent professeur émérite de sociologie de l'École normale supérieure de Cachan et membre de l'Institut des sciences sociales du politique de l'École normale supérieure de Cachan.

Pour commencer, il faut remonter à l'origine de l'ouvrage : une expérience personnelle bouleversante. Quand il a découvert à la réalité du milieu académique, l'auteur a pris conscience des luttes de pouvoir qui influençaient la production du savoir dans ces hautes sphères.

Sa thèse est claire : toute production de connaissance est en interrelation avec les autres champs de savoir. Aussi, suivant la pensée de Michel Foucault, l'auteur met en lumière le phénomène suivant : toute relation de pouvoir produit du savoir et tout savoir est produit par une relation de pouvoir. Il n'y a donc pas de savoir en soi. Tout savoir est situé car influencé par la subjectivité de son auteur.

Cette réflexion implique un travail interdisciplinaire. Jacques Commaille nous a donc invité à comparer l'évolution de plusieurs champs de savoir : celui de la nature, de la technique et du droit. Ainsi, l'auteur a pu constater que les champs de connaissances sont marqués par une évolution en deux phases : le temps des certitudes et le temps des incertitudes. C'est d'ailleurs autour de ces deux axes que le politiste et sociologue a divisé son ouvrage.

Il analyse que le temps des certitudes est toujours marqué par une vérité immuable qui ne peut être remise en question et par l'illégitimité de la parole profane. Au contraire, le temps des incertitudes naît après une prise de conscience de la relativité du savoir. Le champ de la connaissance est dès-lors davantage amené à évoluer et accueillir différents paradigmes. Pour autant, Jacques Commaille nous met en garde : le passage d'une période à une autre peut prendre plus ou moins de temps et n'est pas dépourvu de « retours en arrière ». Aujourd'hui, le monde des savoirs juridiques est en transition entre ces deux périodes temporelles.



I. Le régime des savoirs pendant le temps des certitudes

Ce que nous apprend le politiste, c'est qu'il existe des procédés typiques d'une fabrication top-down du savoir pendant cette période. Il a relevé trois procédés :

1. Une conception de la discipline comme scientifique. C'est ainsi que la théorie du droit a été amenée à créer des savoirs auto-référentiels mettant en avant le droit comme une science. La théorie du droit a alors eu recours à un registre savant présentant le droit comme un savoir objectif, neutre. Il a été présenté comme la « vraie science du politique ».

2. Une esthétisation du champ du savoir en question. Dans le domaine juridique, cela s'est traduit par la création d'un « art juridique » ;

3. Le rejet du social, des effervescences et courants émanant de la société. Le social prend alors la forme d'une crainte qui viendrait contaminer l'objectivité du droit. Cela s'est traduit par un rejet de la sociologie.

L'auteur de l'ouvrage constate enfin que le temps des certitudes est toujours remis en cause par l'émergence de théories sur la notion de domination. En ce qui concerne le droit, on peut citer Bourdieu et son ouvrage *La force du Droit : une sociologie du champ juridique*, de 1986 ou Weber et sa théorie sur la légitimation de la domination dans sa conférence « Le savant et le politique » de 1919.

II. Le régime des savoirs dans le temps de l'incertitude

Dès le moment où l'on bascule dans le temps des incertitudes, la connaissance est comprise comme étant située. Dès-lors, on remet en cause la vision unilatérale du pouvoir s'exerçant nécessairement du haut vers le bas. Les individus sont entendus comme capables de s'organiser et de participer à la politique.

Dans le champ juridique, cela s'est traduit par l'émergence d'un droit social intégrant les sciences sociales dans sa production. Dès-lors, la société a commencé à prendre davantage de place dans la production du droit. En témoigne l'émergence de procédures de consultation et de participation active du public dans le droit de l'environnement au début des années 2000.

Les vertus d'une ouverture pluridisciplinaire...

Dans les cursus juridiques en France, les sciences sociales sont très peu abordées. Les juristes n'ont pas l'occasion d'être confrontés à une analyse critique du savoir qu'ils étudient. Lors de cette conférence, nous avons donc ouvert une porte vers une nouvelle manière de comprendre le droit. C'est en effet très intéressant de mettre en perspective nos connaissances juridiques, notamment lorsque l'on prend conscience de leur impact conséquent sur la société.

Ewa LEFEBVRE-LANGEART

LA POLITIQUE AUX FRONTIÈRES

Conférence - Professeur **Benjamin Boudou**

Benjamin Boudou, professeur agrégé en sciences politiques à l'Université de Rennes, métamorphose notre compréhension de la frontière lors de sa conférence du 17 novembre 2023 à l'amphithéâtre Michel De Bouïard auprès du Collège d'excellence.

L'approche du sujet est ici évidemment politique, c'est d'ailleurs le mot de fin de l'introduction : toute frontière est politique car elle est objet de pouvoir et toute politique s'applique sur une zone nécessairement délimitée de frontière.

Nous amorçons avec un exemple complexe mais révélateur, l'Union européenne. Si ses frontières intérieures s'effacent ce n'est que pour renforcer ses frontières extérieures. Ce phénomène bien connu et critiqué semble d'abord n'être qu'à l'initiative de politiques calculées mais ne serait en fait qu'une conséquence !

Les réactivations des frontières sont en réalité un symptôme de la faiblesse des Etats à les gérer. Bref, les frontières sont un fait, subi par les Etats, plutôt qu'un outil politique créé de toute pièce.

Dès la vingtième minute de la conférence, notre vision de la frontière est bien changée. Et ce n'est pas tout. Le professeur Boudou nous fait "voir les frontières autrement". Ce qui nous permet d'interroger la notion même de frontière.

Une notion définie par le géographe Michel Foucher, cité ici,

comme des "structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère". Mais c'est une définition trop restreinte.

La frontière, c'est plus que cela. C'est un véritable espace, un lieu de transition et de commerce, mais aussi un lieu de guerre. Elle constitue des espaces tampons qui mettent de la distance entre les Etats. En cela, les frontières d'aujourd'hui sont en réalité beaucoup plus proches de la notion juridique de "Shifting Borders".

Ces frontières mouvantes constituent une bande frontalière extrêmement large. Le contrôle de la frontière peut avoir lieu tout autant à la douane qu'en plein cœur du territoire de l'Etat.

La frontière n'est donc pas forcément spatiale: elle se déploie aussi dans le temps, ce qui en fait des zones d'attentes pour créer un environnement parfois volontairement hostile.

La frontière n'est pas uniquement séparatrice, elle est également un lieu de négociation, puisque les franchir suppose un accord. Peut-on alors porter de frontiérisation ?

Car la frontière, c'est avant tout un processus, le produit d'accords ; mais c'est aussi la multiplication consciente de portes tantôt ouvertes, tantôt fermées, avec leurs lots de drame.

Malgré l'étendue du concept, la frontière n'en reste pas moins soumise à de nombreuses limites.

En effet tout d'abord, elle ne serait pas compatible avec l'égalité. On ne décide pas du lieu où l'on naît, et de ce lieu découle une série de restrictions. Avec les frontières on bafoue l'égalité des chances, par exemple le niveau d'accès à l'éducation change selon l'État où l'on grandit.

La frontière serait aussi incompatible avec les libertés. Pourquoi autorise-t-on la circulation dans les territoires et pas entre les territoires ? La frontière s'accompagne d'un contrôle. Même s'il est justifié en théorie, ce contrôle s'accompagne toujours d'une action policière qui amène à des injustices selon les individus. Les atteintes aux libertés aux frontières sont commises autant à l'encontre des étrangers que des citoyens qui sont contrôlés.

Ensuite, la frontière serait aussi incompatible avec la démocratie, et plus précisément son principe fondamental. C'est la norme d'inclusion démocratique : vivre sous une loi devrait impliquer que l'on en soit les auteurs. Les étrangers affectés par cette loi interne n'ont pas leur mot à dire dans certains pays comme la France.

En somme, les frontières en deviendraient-elles injustifiables ?

Pour pallier ces incompatibilités, le professeur Boudou propose un "parlement sans frontières", qui permettrait aux non-citoyens de s'exprimer. Une proposition qui peut se concrétiser,

par exemple avec des représentants élus par les non-citoyens aux seuls rôles consultatifs, mais aussi par des parlements transnationaux ou encore des assemblées locales comme les *Ausländerräte* en Allemagne.

En dehors des assemblées, il serait possible de nommer des défenseurs des droits des non-nationaux : ce sont les ombudsmans.

Pour certains, il faudrait tendre vers une mondialisation du *demos*, du statut de citoyen, pour intégrer toute la population aux décisions concernant ces frontières. Mais c'est évidemment une utopie.

Il n'en reste pas moins que les frontières existent aujourd'hui et ne disparaîtront pas demain.

Cependant, leurs conceptions extrêmement larges et variées nous offrent de nouvelles perspectives, qui pourraient permettre d'imaginer et de théoriser un autre gouvernement des frontières.

Avec les remerciements des étudiants du Collège d'excellence pour cette conférence du professeur Benjamin Boudou.

Ambroise Robin, Lucas Rivière



BREXIT AND HUMAN RIGHTS LAW

by Mark Weston JANIS

On December 1st 2023, the students of the College d'Excellence had the great honour to host Professor Mark JANIS, a law professor at UConn, the University of Connecticut, for a conference on international law. He evoked the reasons why Britain left the European Union in 2020, the Brexit, and detailed his vision of Human Rights law through its evolution.

Mark JANIS served as an officer in the United States Navy and then graduated from Harvard Law School, Oxford University, and Princeton University. He went on to become an associate at Sullivan and Cromwell (1977-1980) and specialised in corporate law.

Mark JANIS is currently a law professor who has taught at some of the most prestigious universities in the world, such as the University of Connecticut School of Law (since 1980) and the University of Oxford (1993-1997). Moreover, he is a member of the Council on Foreign relations and a member of the American Law institute. His expertise covers are International Law, European Human Right Law, and Religion and International Law.

Mark's JANIS conference focused on the latest essay he wrote: Britain and Human Rights law - an author's apology (2022).

According to him, Britain has always been wary of the European Union and has always seen it as a loss of power. Indeed, since Britain lost their Empire (India, Canada, Egypt, South Africa, ...) European institutions were seen as restraining the United Kingdom's power; that is one of the reasons

why the country did not want to become a member State of the European Union at first. Thus, Brexit is not only the result of the modern context, but also the result of a long-lasting scepticism and distrust on the part Britain as regards the European Union institutions. This is the grounds Mark JANIS uses to consider Britain as a "nostalgia nation".

During the other half of the lecture, Mark JANIS talked about the evolution of Human Rights law and how his first positive opinion about it when he wrote European Human Rights Law in 1990 (co-authored with Richard KAY and Tony BRADLEY in 1990) began to fade away and became more pessimistic throughout the years. The professor recounted the evolution of Human Rights law starting from the First World War until today. He said that when he first wrote the Book in 1990, he aimed to promote the perspective offered by European Human Rights law in America and Canada, but the impact of the book was not as huge as he had hoped. He used to think that Human Rights law could only progress and could never go back to how it was at its early stages. However, looking at Human Rights law with some distance today, he is a bit more uncertain about the future of Human Rights law and of European courts.

In the end, Britain maintained a persistent negative attitude towards Human Rights law, which is certainly partly due to the loss of their Empire as the country is still longing for its glorious past.

Student's opinion -

For the College d'Excellence students this conference, delivered in English, was a great opportunity to hear about European Human Rights law from an American perspective and its evolution during the past thirty years. Mark JANIS throughout his conference chose to mainly focus on the United Kingdom, and the downfall of international cooperation on their part. His visit has been a great experience and an occasion to learn more about international law.

Zoé MATELOT, Eleonore BUZZACARO



”

“The cause of international human rights law in Britain and in Europe will probably never be a whigish done deal (...) Much work remains to be done” Mark JANIS *Britain and human rights law - an author's apology (2022)*.

LA CONSTITUTION ITALIENNE A 75 ANS, PERSPECTIVES DEPUIS LA FRANCE

Colloque de **Eleonora BOTTINI**

À l'occasion du 75^e anniversaire de la Constitution italienne, les 1^{er} et 2 décembre 2023 a été organisé à l'Université de Caen un colloque visant à comparer les systèmes constitutionnels de nos deux pays. Ainsi, dans un objectif comparatif, des enseignants-chercheurs français spécialisés sur la Constitution italienne sont intervenus pour évoquer le rôle de la cour constitutionnelle italienne, la séparation des pouvoirs, le régionalisme, les droits fondamentaux et les rapports de système entre la constitution italienne, le droit européen et le droit international. Ainsi, durant la matinée du 2 décembre, huit intervenants se sont succédé pour évoquer les thèmes susvisés. Les étudiants du Collège d'excellence ont assisté à la dernière matinée du colloque et ont pu interagir et poser des questions aux intervenants.

L'article 2 de la Constitution italienne disposant le principe crucial de solidarité nous a été présenté par la maîtresse de conférence en droit public Anna Maria Lecis Cocco Ortu. Il existe alors un réel devoir de solidarité dont le législateur italien tire une certaine conception de la citoyenneté. De fait, certains droits sont directement issus de ce principe posé par la Cour constitutionnelle, comme l'obligation de participation à l'impôt ou son caractère progressif. En revanche, il n'y a pas de lien de conséquence entre l'accomplissement du devoir et l'obtention du droit. On peut d'ailleurs observer qu'en matière de droits sociaux, la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle évoque presque systématiquement l'article 2 de la Constitution.

Christine Pauti de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne nous a tenu un propos sur la religion et la laïcité dans la Constitution italienne et la jurisprudence de la Cour constitutionnelle.

Elle nous a présenté une restitution historique sur la place de la religion catholique dans l'État italien allant des Accords de Latran de 1929 à la Constitution italienne de 1947. L'article 19 de cette dernière proclame le principe de laïcité. Néanmoins l'application du principe de laïcité peut être questionnée, notamment vu de France : le crucifix reste présent dans de nombreux services publics sans que la Cour constitutionnelle ne se soit prononcée sur cette inconstitutionnalité, s'étant déclarée incompétente.

Jordane Arlettaz, directrice adjointe du centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques, nous a présenté une intervention évoquant les droits des personnes LGBT+.

Elle a d'abord abordé l'utilisation de l'article 2 de la Constitution italienne pour entamer la rédaction d'un régime de protection. L'un des premiers pas fait par l'Italie intervient en 1982 avec l'ouverture de la possibilité de changement de sexe à l'état civil. Néanmoins les droits de la communauté LGBT+ en Italie sont aujourd'hui en danger : les couples homosexuels ne peuvent toujours pas accéder au mariage et se voient dans l'obligation de réaliser leur projet d'enfant par PMA ou GPA à l'étranger.

Le professeur de l'Université de Pise Paolo Passaglia nous a présenté l'évolution des

droits fondamentaux au cours des 75 années d'existence de la Constitution italienne. En Italie, malgré des souhaits d'évolution, il est difficile d'adopter une révision constitutionnelle en raison des divergences politiques, amenant ainsi une forme d'inertie. Ainsi, cette inertie conduit des droits à ne pas être reconnus constitutionnellement, même si une protection internationale peut toujours intervenir. Néanmoins, cela pose un problème de légitimité pour ces droits. Ainsi, pour remédier à cette situation d'inertie, ces derniers pourraient être consacrés sur le fondement d'autres droits qui eux sont bel et bien reconnus comme le droit au logement, le droit de propriété, le droit social...

Julien Jeanneney, professeur de droit public à Strasbourg est venu nous présenter la saga Cappato sur la fin de vie. En effet, la Cour constitutionnelle italienne a de fait rendu possible le suicide assisté dans un pays pourtant à forte tradition catholique, dans une suite de décisions concernant la fin de vie.

Raphaël Paour, maître de conférence en droit public, a abordé la thématique du pouvoir de la Cour constitutionnelle italienne sous le prisme d'une analyse stratégique.

Pasquale Pasquino, directeur de recherches au CNRS, a évoqué les origines et les fonctions constitutionnelles de la Corte costituzionale. Ainsi, il a abordé les problèmes de légitimité : celle-ci possède un pouvoir législatif sans pour autant avoir de légitimité électorale.



Ainsi la Cour apparaît comme un organe passif n'œuvrant que sur l'initiative des lois.

Marie-Claire Ponthoreau, professeure de droit public à Bordeaux, a clôturé le colloque avec le thème suivant : le modèle constitutionnel italien vu de France.

Elle décrit l'Italie comme étant un modèle constitutionnel rejeté du fait de son instabilité gouvernementale mais aussi du caractère central du Parlement, ce qui fait de lui un véritable pilier au sein du système constitutionnel.

Marie-Claire Ponthoreau nous propose d'établir un contre-modèle solutionnant, entre autres, le multipartisme extrême qui renforce l'instabilité du pays.

Ce colloque nous a ainsi permis de mieux comprendre le système constitutionnel italien et d'appréhender les difficultés qu'il rencontre.

Maya BARRÉ, Elisa GUÉRARD, Lola CRÉPIN



Maître Mérienne et le métier d'Avocat



Pour cette année universitaire 2023-2024 sur la thématique des frontières, le Collège d'Excellence à l'honneur d'avoir pour parrain Maître Jean-François Mérienne.

Nous sommes très reconnaissants de cette collaboration et le remercions pour le temps qu'il nous accorde.

LA RENCONTRE DES COLLEGIENNES ET COLLEGIENS D'EXCELLENCE ET LEUR PARRAIN :

C'est le samedi 27 janvier que Maître Merienne a honoré son rôle de parrain du collège d'excellence en venant présenter le métier d'avocat.

Riche de savoir, cette conférence a débuté par un saut dans le passé avec une exposition de l'avocat à l'ère de la Grèce antique où est apparu l'ancêtre de l'avocat : le logographe.

Mais qui, à la différence de l'avocat que l'on connaît aujourd'hui, ne faisait que rédiger les discours et ne plaidait jamais. C'est en réalité à l'époque romaine que l'on connaît la réelle naissance de la profession d'avocat que l'on appelle "**advocatus**"

L'Histoire nous permettrait-elle de comprendre pourquoi les avocats portent-ils une robe noire ?

Maître Merienne nous a alors raconté qu'au Moyen-Âge, les clercs remplissaient la fonction d'avocat, ce qui explique la robe noire qui était une robe d'ecclésiastique sous la révolution.

Par ailleurs, au Moyen-Age la notion d'ordre des avocats et de bâtonnier avait déjà vu le jour mais disparaîtra à la révolution, période où les avocats ont eu un rôle politique très important.

Mais par la suite, Napoléon Ier a changé le rôle des avocats, il a rétabli les ordres et ce, pour mieux les contrôler.

Nous constatons alors un rôle omnipotent des avocats dans l'histoire, sans oublier la IIIème République qui est qualifiée de la république des avocats avec notamment comme protagoniste Léon Gambetta ou encore Jules Simon.

Soukeina SAIF, Kamélia AIMARD et Ana MICHEL



LA FRONTIÈRE COMME CRITÈRE GEOPOLITIQUE DÉTERMINANT

Conférence de Louis Dubost

Monsieur DUBOST a mis en lumière la tendance géopolitique actuelle : entre le sans-frontiérisme et la volonté de restaurer la frontière.

D'une part, l'abattement des frontières est principalement marqué par la création de l'espace Schengen, espace dominé par la liberté de circulation des biens, des personnes et des flux. C'est une idée ancienne, fondée sur l'humanisme. Notamment, **Victor Hugo**, au XVIIIe siècle, dans sa Lettre aux citoyens des Etats-Unis d'Europe, affirmait déjà « *Effacez la frontière, ôtez le douanier, ôtez les soldats, en d'autres termes ; soyez libre, la paix suit* ».

D'autre part, ce mouvement libéraliste est contrebalancé par la peur de l'Autre, qui pousse à la construction de nouvelles frontières – physiques ou sociales. A titre d'exemple, le mur entre le Mexique et les Etats-Unis, le Rideau de fer et bien d'autres.

Pour fonder son raisonnement, il s'est appuyé sur les 3 définitions données par l'historien américain Turner :

• • •

- Le **front pionnier**, la frontière mouvante
- La « **frontier** » ou encore « **border** » : c'est la frontière qui arrête.
- La « **boundary** » : c'est la frontière qui lie, qui permet de se rencontrer.

Monsieur DUBOST a appelé ce phénomène de restauration / création des frontières la crise de l'universalisme : elle est née du constat que l'Homme universel à la base de la DDHC n'est qu'un mythe. On entre alors dans l'ère du particularisme, anti-révolutionnaire.

Toutefois, il a mis en évidence l'apparition du terrorisme, venu mettre à mal l'objet même de la frontière.

En effet, alors qu'avant, la frontière permettait de distinguer l'ennemi du citoyen, avec la naissance du terrorisme et l'état d'urgence, on traite le délinquant interne comme l'ennemi extérieur, menant à une escalade de la violence. On applique alors le droit de la guerre, comme élaboré par Hobbes, à l'intérieur même de nos frontières. On parle désormais de « maintien de l'ordre » mais l'idée est la même.

En conclusion, Monsieur DUBOST a rappelé que la bonne frontière n'est sans doute pas le mur. Elle doit être pensée dans sa polysémie. Elle filtre et en tant que filtrage il faut penser à ses 3 fonctions : elle accueille, elle limite et elle reconnaît l'autre comme un autre sans le réduire au même.

LES NORMANDS : PEUPLE D'EUROPE

Conférence de Sophie Poirey

A l'occasion du 16 février 2024, nous avons pu assister à la conférence de Sophie Poirey concernant le peuple Normand du XIe au XXIe siècle.

Sophie Poirey est Maître de conférences en histoire du droit, spécialisée en droit normand à l'Université de Caen Normandie. De plus, elle est co-directrice du projet « Nef Normande » destiné à valoriser le patrimoine des îles anglo-normandes.

La Normandie naît en 911 d'une concession d'un roi mérovingien à Rollon. Au milieu du XIe siècle, le duc de Normandie, Guillaume II, traverse la Manche pour conquérir la Grande Bretagne dont héritera Henri, son fils. Les Normands, contrairement à certaines affirmations, ne sont pas les pères de notre Europe actuelle. Par ailleurs, les Normands, mercenaires, pirates à l'origine, parviennent à se muer en souverains non contestés. Ainsi, leurs royaumes s'imposent et sont respectés.

Il existe un véritable esprit normand aux tendances européennes. En Normandie, ils établissent un pouvoir multiculturel et unique en Europe à l'époque médiévale. Les seules lois scandinaves qu'ils emportent sont des lois inconnues comme le droit maritime. Les Normands s'appuient sur l'Église chrétienne afin d'asseoir leur autorité. Le premier geste de Guillaume Le Conquérant sera notamment de réunir un concile de paix.



I- Les conquêtes scandinaves

Bien que la Normandie fût conquise par des scandinaves, leur droit et institutions ont été conservés afin d'assurer la sécurité des biens et de la population dans la tourmente de la période mérovingienne. Cependant, le traité fondateur de la Normandie de Saint-Clair-sur-Epte n'a pas été conservé.

Les coutumes scandinaves sont très proches de celles des francs. Dans le droit scandinave, les femmes sont incapables juridiquement : la dote et les mariages sont arrangés et les hommes peuvent pratiquer la polygamie.

La pauvreté amènent les Normands à partir en expédition. Si certains choisissent de s'implanter au Nord de la France, le seul territoire durable sera la Normandie. Rollon se convertit au christianisme. Il va pacifier le territoire et importera des lois pénales de Scandinavie.

II- Les conquêtes anglaises

Au début du 11ème siècle, la Normandie s'intègre définitivement à l'Europe chrétienne en accueillant des influences venues de France et d'Italie. Le règne de Richard Ier contraint de nombreux barons à l'exil mais c'est surtout la pauvreté et le manque de terre qui poussent les normands à quitter la Normandie. Les pays méditerranéens sont une chance inespérée comme les bretons. A l'instar du royaume carolingien, l'Italie est un pays fragilisé et en marge de l'Europe occidentale la Sicile et Malte sont contrôlées par des sarrasins qui ont établis des émirats.

Pour rétablir leur autorité ils décident de faire appel à des mercenaires. Ces anciens mercenaires devenus seigneurs puissants se font des ennemis. En 1059, le pape II doit reconnaître les puissants comtes. Selon le chroniqueur Guillaume de Pouille, jamais la Terre n'a produit d'hommes pareils à ses frères. La Grande mosquée de Palerme est convertie en église.

Guillaume Le Sicilien et Roger II couronnés rois de Sicile et confirmés par le pape Innocent II. Constance épouse Henri VI. Roger II accède à la royauté, mène une politique active extérieure envers les musulmans. Il s'illustre par sa politique tolérante envers les religions. Comme en Normandie, il entend nommer les évêques et proclame son indépendance vis-à-vis du pape. Il est marié chrétiennement et a des concubines.

III- Les conquêtes siciliennes

Guillaume n'a que 7 ans quand son père meurt. Il doit donc batailler afin de s'opposer face au baron du Cotentin face auquel, il triomphe militairement à l'âge de 19 ans. Puis, Guillaume fait jurer aux Normands de composer en faveur de la trêve de Dieu et décide d'imposer sa justice du calme. En 1066, Guillaume est assez puissant pour conquérir l'Angleterre et s'impose à la bataille d'Hastings. Au lendemain de son couronnement, il confirme les lois du dernier souverain anglo-saxon et fait ainsi preuve de respect et de prudence.

Guillaume, s'employant à une politique pacifique, décide d'interdire les rixes et meurtres. Il met en place des juges ainsi que des sanctions sévères contre les brigands. Dès lors, cette image de roi justicier et protecteur prévaut en Angleterre, en Sicile et en Normandie. Malgré la puissance et les réussites indéniables de Guillaume le Conquérant, les britanniques ne se reconnaissent que comme des anglo-saxons. Ainsi, le grand coutumier de Normandie est une adaptation et un respect des différentes coutumes.

Cette conférence a été l'occasion de replonger dans l'histoire normande afin de mieux appréhender les empreintes qu'ils ont pu laisser dans notre société. Le rendez-vous est pris pour le millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027 !

**Lise PETIT, Lilou BARON, Lisa HEUDIARD,
Clara PANNETIER**

FRONTIÈRE ET DROIT D'ASILE

Conférence d'Aurélié Tardieu

La conférence du 23 février 2024 d'Aurélié Tardieu fut l'occasion de découvrir les notions gravitant autour du droit d'asile, mais surtout la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), une juridiction peu connue y compris dans le monde des juristes. Forte de son expérience en tant que juge assesseur à la CNDA, Aurélié Tardieu a commencé par nous expliquer les notions clés en matière de droit d'asile (I), puis le fonctionnement de cette Cour (II), pour terminer par présenter les réformes récentes qu'elle a connues (III).

I. Les notions clés autour du droit d'asile

Durant la première partie de sa conférence, Aurélié Tardieu s'est appliquée à décrire les notions clés se rattachant au droit d'asile, notamment la notion de « réfugié ».

La définition du « réfugié » est inscrite à l'article 1, A, 2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, adoptée suite à la Seconde Guerre mondiale. Le réfugié y est défini comme « toute personne qui craint avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou ne veut, en raison de cette crainte, se réclamer de la protection de ce pays ». Cette personne peut être persécutée pour des motifs politiques certes, mais Aurélié Tardieu précise qu'il n'existe pas d'appellation juridique pour un possible statut de « réfugié politique ». En effet, cette expression de « réfugié politique », d'après elle, laisserait entendre que la personne serait nécessairement persécutée par l'État. Dans ce cas, ce serait l'application d'une politique de l'État. Toutefois, elle précise que l'agent de persécution n'est pas nécessairement l'État mais peut être bien plus proche de la victime.

Elle cite alors l'exemple de la famille et le cas des femmes victimes d'excision, qui ne sont pas victimes de l'État mais bien de l'action de leur famille. Elle cite aussi l'exemple de la crainte d'un mariage forcé, où c'est également la famille qui persécute. Par ailleurs, l'État peut même interdire le comportement, mais celui-ci se produit néanmoins encore. Elle prend alors le cas de l'esclavage qui, tout en étant une interdiction de jus cogens, se produit encore dans certains pays. Ainsi, elle conclut en insistant sur le fait que l'important n'est pas ce que fait l'État finalement, mais surtout si l'État est en mesure de protéger la personne contre cela.

Elle termine finalement par une précision permettant d'éviter la confusion. Elle rappelle que le statut de réfugié n'est pas destiné aux situations de guerre. Un statut spécifique existe, celui de la protection subsidiaire. Cette notion existe en droit de l'Union européenne, en droit français, mais aussi dans la Convention de Genève. En effet, cette convention envisage largement les persécutions dans le cadre de la notion de « réfugié », mais celles-ci doivent néanmoins présenter un caractère discriminatoire. Si les persécutions ne rentrent pas dans les critères nécessaires à ce statut, alors c'est bien la protection subsidiaire qui s'appliquera.

Elle prend l'exemple de la peine de mort. En effet, si la personne fuit une situation de violence aveugle, alors cela relèvera de la protection subsidiaire.

II- Le fonctionnement de la CNDA

Aurélié Tardieu a consacré la seconde partie de sa présentation au fonctionnement de la Cour. C'est une cour qui sert d'appel, en cas de refus de l'OFPRA d'accorder le statut de réfugié. En effet, l'OFPRA est l'institution se chargeant d'accorder ou non le statut de réfugié.

Il existe quelques motifs légitimes de refus, tel que la nationalité du demandeur mais aussi dans l'hypothèse où il aurait commis un crime de guerre ou crime contre l'humanité.

Trois acteurs clés de la cour nous ont été présentés.

Tout d'abord, le rapporteur, qu'elle a présenté comme étant la personne examinant le dossier du demandeur d'asile et en proposant un rapport et une analyse, pouvant notamment se fonder sur la situation géopolitique du pays.

Puis, durant l'audience, les juges prennent le relais, en posant des questions au demandeur d'asile et en écoutant, éventuellement, la plaidoirie de l'avocat. Leur mission est de vérifier la crédibilité du récit tout en tenant compte de l'interculturalité : les interrogations ne devant pas être les mêmes selon le pays d'origine du demandeur d'asile. Ces juges comprennent un président, juge français devant être en exercice dans une des juridictions administratives ou judiciaires, mais aussi deux juges assesseurs qui n'ont pas l'obligation d'être des juges professionnels.

Mais il existe également une grande formation, où l'on passe alors d'un à trois présidents, et de deux à six assesseurs.

Enfin, Aurélié Tardieu a parlé d'un autre acteur, moins juridique mais non moins important : l'interprète. En effet, la plupart des demandeurs d'asile ne parlant pas français, cela pourrait être vu comme une atteinte au droit de la défense de ne pas leur laisser la possibilité de comprendre et de s'exprimer intelligiblement.

III- Les réformes actuelles de la CNDA

Pour finir sa présentation, Aurélié Tardieu nous a exposé les nombreuses réformes récentes dont la CNDA a fait l'objet, ce qui était particulièrement pertinent surtout dans le cadre de la loi du 23 janvier 2024 sur l'immigration qui a apporté beaucoup de modifications. Cela nous a permis de mieux comprendre ce qui allait concrètement changer à la CNDA.

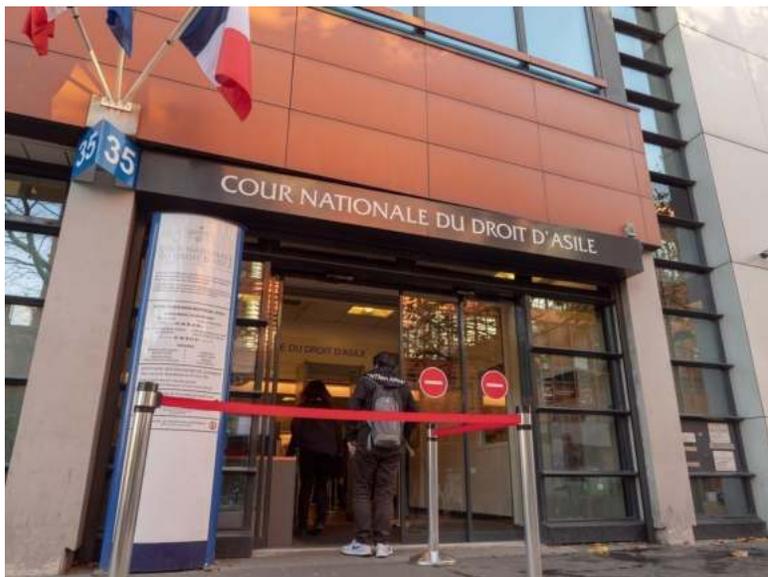
Ces réformes consistent en la mise en place de moyens afin d'avoir plus de temps pour examiner les différentes affaires avec un allongement du temps des audiences, le recrutement de plus d'assesseurs et la mise en place de salles d'audience supplémentaires. L'utilisation numérique s'est développée pour des raisons pratiques avec la visioconférence en outre-mer et la dématérialisation des dossiers. Pour des raisons d'efficacité, il y a désormais des spécialités par pays pour chaque chambre. En outre, le juge unique a été instauré dans certains cas afin d'accélérer la procédure, à savoir en cas de soupçon de fraude si la personne est restée longtemps sur le territoire français avant de demander l'asile ou si la personne vient d'un pays d'origine sûre selon la liste établie par l'OFPRA.

Dans le cadre de la formation ordinaire également, le principe est désormais celui du juge unique. Enfin, dernière nouveauté : des chambres territoriales vont être mises en place dans plusieurs grandes villes afin de décentraliser la CNDA.

Avoir le point de vue pratique d'une personne travaillant à la CNDA était très intéressant afin de comprendre l'impact concret de ces changements.

En conclusion, la conférence fût très enrichissante et intéressante. Nous y avons appris beaucoup de choses de manière très pratique. Le côté interactif de la présentation était également pertinent. Grâce à Aurélie Tardieu, les L3 et M1 ont eu la chance d'aller visiter la CNDA lors de la semaine de l'excellence ce qui nous a permis de concrétiser ce que nous avons appris (cf. article sur la visite du 31 mai à la CNDA).

***Claire BEAMONTE, Jade BOULANT,
Victorine LAJOIE***



JEU de CULTURE JURIDIQUE

Le vendredi **15 mars 2024**, les collégiens d'excellence se sont retrouvés afin de participer à un jeu de culture juridique animé par le doctorant Monsieur Morin, et le maître de conférence Monsieur Scherer, tous les deux spécialisés en droit privé.

Les étudiants se sont alors regroupés dans leur famille respective constituée au début d'année.

Ce quizz portait sur des domaines variés du droit, adaptant les questions à chaque niveau, afin que tous les étudiants, même les premières années puissent apporter leurs connaissances et faire remporter des points à leur équipe, notamment avec des questions en droit des biens et bien d'autres encore.

Malgré l'orientation privatiste des animateurs, les juristes publicistes pouvaient également trouver leur bonheur avec des références au droit international, droit constitutionnel ou encore droit administratif.

Cet événement convivial a notamment participé à renforcer les liens entre les collégiens de part l'entraide, la confiance, l'apprentissage, et bien sûr l'amusement.

C'est la famille « Disney » dirigée par Jessica qui a gagné ce jeu, et nous pouvons encore une fois les féliciter !

Emma CATHERINE, Alicia HEDER

DOMMEDI
EVENING

SORTIES CULTURELLES

ANNA FATIMA

Sophie Lebrun - Théâtre de Caen

PROSCENIUM

Suite à une audition ratée pour le rôle d'une femme arabe, Sophie Lebrun se questionne sur ses origines. Elle a alors décidé d'accepter une "mission" de l'Etat pour une "réconciliation franco-algérienne" à travers l'art. Ce projet est, en quelque sorte pour elle, une quête afin de retrouver sa propre histoire. Elle a ainsi décidé de s'entretenir avec des femmes algériennes ou issues de la migration algérienne. C'est dans le cadre de cette recherche qu'elle rencontre Anna-Fatima, ce personnage haut en couleur. Suite à une promenade sur la côte normande, Sophie décide de poursuivre cet entretien en privé, chez elle à Lyon Sur Mer. Après de nombreuses difficultés à se rencontrer, les deux femmes parviennent enfin à se retrouver.



Lors de la première interview filmée, nous découvrons le personnage d'Anna-fatima, avec son manteau en fourrure jaune, ses lunettes de soleil et son accent maghrébin.

Sophie lui explique le projet, et de là naît la discussion entre les deux femmes. Anna fatima parle donc de sa vie, avec des allers-retours, des précisions et des détails retraçant son vécu et son quotidien.

Nous apprenons que c'est son père qui arrive en premier en France, travaillant au port du Havre, et que sa mère l'a rejoint par la suite. Ses parents étaient souvent en conflit sur le fait de rentrer en Algérie : son père voulait partir, sa mère ne voulait pas (souci d'intégration).

Après un parcours scolaire assez court elle devient vendeuse dans un magasin de bord de mer. Dans ces entretiens, Sophie Lebrun avec Anna-fatima aborde des sujets douloureux pour elle comme la mort et la disparition de ses deux oncles dûes au contexte historique de l'époque. De plus, ces nombreuses conversations permettent à Sophie de se concentrer sur son propre passé qu'elle a souvent tenté d'oublier.

La journaliste, ayant accepté la mission, certes à des fins culturels mais aussi financiers pour créer sa propre pièce de théâtre, décide que celle-ci représentera l'histoire et la vie d'Anna-fatima, ce personnage tant inspirant. Sophie Lebrun après avoir reçu, non sans mal, le consentement d'Anna-fatima commence à imaginer le déroulement de cette pièce avec des éléments traduisant la joie, la tristesse, le courage que cette femme a ressenti tout au long de sa vie.

Après un échange sur la mise en scène, les deux femmes se donnent rendez-vous pour continuer ces interviews qui avec le temps sont devenues de l'amitié.

Cependant, Anna-fatima ne répond plus aux messages de Sophie, elle disparaît. Sophie comprend ainsi qu'elle ne reverra jamais son amie, elle décide donc d'imaginer ses adieux. La femme commence alors une discussion imaginaire à la plage de Lion Sur Mer, le lieu de leur rencontre, où les amis parlent de l'avancement de la pièce de théâtre, de leur vie de famille. Anna-Fatima finit par dire à Sophie que celle-ci doit accepter de la laisser partir, puis disparaît derrière un rideau d'or.



BIOGRAPHIE

La pièce de théâtre Anna-Fatima est écrite par Sophie Lebrun et Martin Legros. En revanche, il s'agit d'un solo conçu et joué par la metteuse en scène et comédienne Sophie Lebrun. Cette dernière est née en 1984 à Tunis. Formée à La Cité Théâtre à Caen, Sophie Lebrun est venue par la suite à se rendre dans plusieurs grandes villes de France à l'image de Toulouse ainsi qu'en Suisse et en Belgique afin de jouer diverses pièces.

En 2009, elle co-crée la compagnie La Cohue avec Martin Legros qu'ils co-dirigent toujours actuellement.

Basée à Lyon-sur-mer, Sophie Lebrun est déjà à l'initiative du solo d'Elsa Delmas avec qui elle collabore en 2020. C'est en 2022, au sein de La Cohue, qu'est créé Anna-Fatima. Également un solo, cette pièce de théâtre semble particulièrement bien s'inscrire dans le leitmotiv de la compagnie. Il s'agit, de fait, de "sortir les spectateurs des jugements moraux pour provoquer des sensations et créer des sentiments contradictoires".

PARTICULARITE DE LA PIECE

Cette pièce de théâtre a tout pour plaire au public par son humour léger mais aussi ses particularités plus inventives les unes que les autres.

Tout commence avec un dédoublement de sa personne parfaitement maîtrisé, un sorte de jeu miroir où les deux femmes se rencontrent sans jamais vraiment se voir. Ce qui nous amène ensuite à la prouesse technique de Sophie Lebrun entre : le haut parleur, le personnage d'Anna Fatima, le personnage de Sophie. Le clou du spectacle vient mettre le point final du sans faute de la pièce remplie de symbolique.

En effet, la dernière particularité notable que l'on a pu observer est la symbolique portée par la pièce, dans la mesure où l'on retrouve un sujet sensible mais tellement d'actualité : la discrimination raciale. Effectivement, la pièce illustre deux jeunes femmes qui se cherchent dans leur identité entre trop et pas assez français ou arabe ce qui constitue un fossé identitaire pour les personnes immigrés et ceux même des générations après.



RESSENTI

Nous avons trouvé que la pièce était particulièrement intéressante, notamment avec l'aspect du dédoublement de personnage qui nous amène à nous questionner sur qui est tellement qui, et le doux mélange d'humour et de sérieux porté par la pièce et son actrice. Cette pièce à caractère historique et documentaire nous apporte une autre vision des conséquences intergénérationnelles de la guerre d'Algérie.

En outre, la scénographie nous a permis de nous immerger dans le monde de Sophie et d'Anna Fatima. Des représentations artistiques à la fois simples et marquantes, comme la scène des flocons de neige sur la plage, ou encore la scène de la tempête, nous ont laissé la place à des interprétations personnelles, à des souvenirs, permettant ainsi de rendre la pièce plus vivante et de nous l'approprier.

***Enora HAYES, Lilou BARON, Lise PETIT,
Mathilde DEVINGT***

LE REGNE ANIMAL

“Un film redéfinissant les frontières”

Émile et son père vivent dans un monde qui est train de subir un bouleversement sociétal. L'espèce humaine mute en espèce animal. Avant ces événements Émile et son père ne vivaient pas seuls, il y avait Lana, la compagne de François et mère d'Émile, mais elle a dû être hospitalisée car elle avait commencé à muter.

Les premières émotions du fils sont partagées entre de l'effroi, du dégoût et de l'incompréhension contrairement à son père qui est dans une lutte acharnée pour sauver sa famille. Au-delà de la sphère familiale, c'est toute une société qui doit se réorganiser pour gérer ce qui est perçu comme une menace pour les citoyens. Seulement, Émile ne va pas rester longtemps du côté de l'espèce humaine, après les premiers signes indicateurs de mutation, ce dernier va passer de plus en plus de temps avec un homme oiseau prénommé Fix, à un état presque de nature.

L'homme oiseau, lui, est avancé dans sa mutation particulièrement réussie grâce à l'interprétation de l'acteur. Tom Mercier explique en effet qu'il a réalisé un travail minutieux pour paraître vraisemblable en écoutant notamment plusieurs heures de bruit d'oiseaux. La réussite du personnage de l'homme oiseau tient également au travail de Ariane Daurat à la confection des costumes, ce qui a valu au film la récompense du César pour cette catégorie.

Au delà de l'immense travail apporté au niveau des décors, le film, dans sa globalité, nous immerge dans un univers proche où pourtant nous nous posons les mêmes questions que depuis plusieurs décennies : ***où se situe l'Homme mutant sur l'échelle de l'humanité ? L'Homme est-il un monstre ou le monstre un homme ?***

À cela, Le Règne animal répond à sa manière, tout en suivant le raisonnement d'autres œuvres telles que Casimodo, Avatar, etc., par la suggestion suivante : ce n'est souvent pas ceux qui sont différents physiquement qui sont les plus dépourvus d'humanité.



Même si le basculement vers la différence et l'animalité semble flagrant au vu des traits physiques changeant, et du comportement qui se bestialise, les spectateurs se rangent du côté des « mutants », désormais traités comme des objets à étudier, à enfermer, à humilier. En dépit du réel débat qui est de savoir si une coexistence est possible entre les hommes/animaux et les hommes, en rappelant le critère bien réel de la dangerosité qui subsiste, le film montre à la

fois clairement et subtilement les raccourcis que la peur et l'ignorance font prendre, forçant ainsi la remise en question. En conséquence, le film met en lumière la frontière qui croit entre les individus suite à un changement, à une différence bien visible qu'on ne peut ignorer. Même si de telles mutations génétiques n'existent pas à ce jour, de réels parallèles existent avec notre société actuelle. En effet, nous avons beau être évolués, nous avons toujours peur de ce que nous ne connaissons pas ; c'est pourquoi nous rejetons les autres à cause de ce qu'ils sont. Nous nous limitons à certaines caractéristiques, créant ainsi des frontières entre nous, plus ou moins visibles, et si l'autre n'est pas de notre côté, il est de l'autre.

Cette mentalité est illustrée par plusieurs faits de notre société qui mettent en lumière, souvent à des fins peu humanistes, les minorités.



Il est possible de s'interroger sur certaines notions juridiques en visionnant le film de Thomas Cailley.

On se demande par exemple quel serait le statut juridique de ces créatures, de ces animaux anthropomorphiques.

Peut-on considérer qu'ils ont encore la personnalité juridique ?

S'ils sont toujours considérés comme des êtres humains, cela paraît possible, mais s'ils entrent dans la catégorie des animaux, ils ne sont plus associés au régime juridique des personnes. Le Code civil définit les animaux comme « **des êtres vivants doués de sensibilité** ».

Ce statut leur permet d'être davantage protégés contre les agressions et les mauvais traitements.

Dans le film, l'armée cherche à attaquer et à capturer les créatures. Fix, l'une des créatures, est tué par un chasseur.

Cela fait le lien avec l'**article L214-3 du Code rural** interdisant les mauvais traitements envers les animaux sauvages apprivoisés notamment.

Jeanne PROVOST , Alix PRIN, Inès LAWAL



HISTOIRE TOTALE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Mémorial de Caen - Rencontre avec Olivier Wieviorka

Le 18 octobre au soir, les collégiens d'excellence étaient conviés à une conférence au Mémorial de Caen portant sur le nouvel ouvrage d'**Olivier Wieviorka**, Histoire totale de la Seconde guerre mondiale.

Dans ce livre, le professeur de l'ENS et spécialiste en histoire retranscrit une vision éclectique de la guerre qui frappe le monde au milieu du XXème siècle. Durant la conférence qui a réuni plus d'une centaine de personnes, l'historien partage les trois questions qui l'ont guidé dans la rédaction de son recueil : *pourquoi la Seconde Guerre mondiale nous intéresse-t-elle tant ? Pourquoi choisit-on le qualificatif « totale », quelle différence avec « globale » ? Comment qualifier la période qui s'étend de 1939 à 1941 ?*

L'homme explique minutieusement le cheminement de sa pensée sur les trois axes qu'il a pu retenir et nous invite à la lecture de son travail.

Le conférencier donne les raisons qui font de la guerre une dramaturgie passionnante avec l'intérêt inné des Hommes d'entretenir la mémoire d'une famille, d'un aïeul résistant, soldat ou civil.

Depuis son pupitre, il ajoute que cette passion pour l'un des combats les plus sanglants du XXème est nourrie continuellement par de nouvelles grilles de lecture qui n'existaient pas auparavant.

Ainsi, les droits de l'Homme et la place des civils dans la guerre sont des sujets modernes qui viennent poursuivre la curiosité sur la période sombre qu'a connu le monde.

Toujours sous le prisme de la multiplicité des aperçus de la Seconde Guerre mondiale, Olivier Wieviorka retient l'intention de la salle en évoquant l'impact de la guerre sur la vie économique et sociale des peuples à travers le monde : quand les hommes sont partis au combat, les femmes prennent place derrière les machines des usines et viennent en soutien du front de la guerre.

C'est la société entière qui est métamorphosée par la guerre. L'orateur affirme aussi que la mémoire n'est pas universelle mais multiple. Chaque peuple a connu son histoire, et c'est l'ensemble de ses fragments qui forment la Seconde Guerre mondiale.

La conférence se termine sous les applaudissements et l'invitation d'Olivier Wieviorka faite au public de rechercher les liens qui existent entre l'ascension extrêmes des puissances durant la Seconde Guerre mondiale et l'actualité brûlante des conflits qui frappent le monde aujourd'hui.

Clara

PANNETIER

UN ALBUM D'AUSCHWITZ :

Comment les nazis ont photographié leurs crimes ?

Dans le cadre du collège d'excellence, de nombreuses conférences bonus ont été proposées tout au long de l'année dont cette conférence sur la façon dont les nazis ont photographié leurs crimes.

A partir d'un album de photos pris par les SS, Tal Bruttman, un historien spécialiste de la Shoah et de l'antisémitisme, nous a retracé le chemin effectué par les juifs jusqu'aux chambres à gaz.

Les historiens ont découvert que ces photos ont été prises par les SS dans le but de documenter leur travail d'extermination à leurs supérieurs hiérarchiques.

Ces photographies, connues sous le nom "d'Album d'Auschwitz" ont été retrouvées par une rescapée, Lili Jacob, à la libération des camps. Grâce à cet album, Tal Bruttman et d'autres spécialistes ont pu mener d'éminentes recherches qui ont permis de recomposer des séries de photographie et ainsi reconstituer la chronologie des événements.

Au moyen d'un travail méticuleux et précis, s'appuyant à la fois sur les ombres, des détails tels que les numéros des convois ou effectuant de nombreuses comparaisons entre les photos, nous avons pu découvrir une nouvelle facette de l'histoire de la Shoah.

Nous avons été impressionnées par le travail effectué par ces spécialistes. D'une part, la durée de leurs recherches, réalisées en pas moins de cinq années, nous rappelle que l'histoire exige avant tout une rigueur que nous pouvons qualifier de scientifique. En effet, les méthodes et outils utilisés permettent une approche objective des faits et un rendu exact des circonstances, ce qui est fondamental pour mieux comprendre les enjeux passés et contemporains.

Aussi, nous avons été frappées par la froideur des photographies, prises de manière mécanique et réfléchie par les SS, de telle manière à montrer à leurs supérieurs l'efficacité de l'extermination opérée.

Toutefois, en parallèle, les photographies mettent en évidence les regards des déportés, parfois teintés de révoltes, ce qui ne peut laisser indifférent.

C'est ainsi que des photographies qui, en apparence, ne semblent pas avoir grand chose à raconter se révèlent en réalité complètes, pleines de sous-entendus et ayant vocation à questionner sur des enjeux historiques, sociaux et humains.

Joséphine VIALLE, Romane CHAUMONT



ANATOMIE D'UNE CHUTE

Le 5 décembre 2023, nous avons assisté à la projection du film Anatomie d'une chute, dans l'amphi Pierre Daure situé dans l'université de Caen. A la suite de la séance, s'est tenue une rencontre avec l'acteur Antoine Reinartz incarnant l'avocat de la prévenue.

SYNOPSIS

Le film commence dans les Alpes. Sandra, une écrivaine allemande se fait interviewer à propos d'un de ses livres par une jeune étudiante. A l'étage, son mari Samuel fait des travaux dans la maison. Daniel, leur fils malvoyant, s'apprête à se balader avec leur chien. En rentrant de sa balade, le jeune garçon découvre dans la neige le corps sans vie de son père. Deux thèses s'affrontent : meurtre ou suicide? La position du corps et des traces du sang font douter la police. La mère passe alors de veuve à principale suspecte pour le meurtre de son mari.

Dans une quête de vérité, la vie familiale va être dévoilée sans filtre, révélant d'anciennes rancœurs et une vie de couple brisée. Dans ce contexte trouble, Daniel commence lui aussi à douter de l'innocence de sa mère. Ce dernier est des pivots de l'affaire: entre souvenirs contradictoires et sentiments égarés, son témoignage nous laisse douter de son honnêteté. Le film nous montre les dessous brut de ce genre d'enquête : la douleur et le poids de l'accusation que porte une femme en deuil, la brutalité des reconstitutions, le doute dans le regard des proches, et la quête incessante de la preuve, qu'importe le camps.

Anatomie d'une chute ou Anatomie d'un doute ?

Le film récompensé par la palme d'or laisse place à l'incertitude. Suicide? Meurtre ? Accident? Le film gravite autour de l'hésitation, autour du scepticisme. A l'image du doute de Descartes, le film nous fait douter de tout et révèle, au coeur du cursus juridique que suivent les collégiens d'excellence,



La frontière qui existe entre la nécessité de juger et le besoin de justice, entre certitude et doute.



Ce film a mis en avant pour nombre d'entre nous la complexité qui incombe à la justice: comment faire quand, pour juger on dispose de tous les éléments et leur contraire.

Ainsi, dans ce film, le doute est institué à l'aide de spécialistes qui démontrent qu'un meurtre a été commis puis qu'il peut s'agir en réalité d'un accident, à travers le témoignage d'un enfant qui est persuadé de la véracité de ces dires mais qui est démonté par la reconstitution.

Habituellement, le doute semble indissociable de la vérité, c'est par le doute que se manifeste la vérité. Anatomie d'une chute vient pourtant apparaître comme une négation du principe. Antinomique, le doute conduit ici à l'impasse, à la nécessité pour les juges de donner cours à leur appréciation souveraine. En tant que futurs juristes le doute persiste pour nous: comment faire face à l'incertitude quand la nécessité de juger nous incombe?

Nominations : Anatomie d'une chute s'est frayé un chemin qui ne peut que garantir son succès international. Déjà Palme d'or au 76ème festival de Cannes, il remporte 2 Golden globes en janvier 2024, celui du meilleur film étranger et du meilleur scénario.

Justine Triet a déjà remporté de nombreuses récompenses et son film Anatomie d'une chute est sur le point d'en recevoir d'autres. Il est nommé dans 7 catégories différentes pour le BAFTA Awards, le British Academy of Film and Television and Art, il est désigné au côté de Oppenheimer réalisé par Christopher Nolan qui en compte 13.



Il faut notamment ajouter qu'une des nominations au BAFTA est celle de meilleure réalisatrice alors qu'il était attendu que Greta Gerwig, réalisatrice de Barbie, soit nommée dans cette catégorie. Ce changement de décision et les nombreuses nominations pourraient confirmer l'impact d'Anatomie d'une chute sur le public et les critiques.

Lilia LAMOTTE, Théa DUTEL, Emmanuella AZART, Enora HAYES

Lecture concert - Compagnie 44

Conférence - Vincent Carraud



Le 26 janvier le CEFD a assisté à la lecture concert de la compagnie 44 suivie d'une conférence du professeur Vincent Carraud, professeur d'histoire de la philosophie moderne à l'Université Paris-Sorbonne, plus particulièrement spécialiste de Descartes et Pascal. Dans un premier temps nous avons assisté à la représentation de la compagnie 44, qui est une compagnie de deux comédiens, dont le but est de Réinventer la transmission des savoirs à travers un format original, théâtral et musical, axé sur la vulgarisation du savoir et sa transmission au plus grand nombre (étudiants, familles...). Une approche qui se veut complète et transversale des sujets (histoire, philosophie, sociologie...) tout en « mêlant la poésie et l'humour au cœur de la démarche artistique ». Et c'est ce qu'on brillamment réalisé les deux comédiens au sujet de la vie et des œuvres de Pascal. Avec humour et musicalité, nous avons appris les aspects de la vie du philosophe et certaines de ses théories philosophiques, métaphysiques ou encore mathématiques.



Dans un second temps, nous avons assisté à la conférence du Professeur Carraud, qui est un des plus grands spécialistes de Blaise Pascal, et notamment de son œuvre « Pensées », publiée à titre posthume en 1669. Cette œuvre s'essaie à prouver que l'homme ne peut trouver la paix intérieure que grâce à Dieu et à démontrer que la vie humaine sans Dieu est inutile et désordonnée. Enfin, Le professeur Carraud nous a expliqué les difficultés rencontrées par les successeurs de Pascal lorsqu'ils ont rassemblé les notes du défunt dans l'optique de constituer les « Pensées », et surtout les incohérences des différentes versions publiées.

La conférence du professeur Carraud et la représentation de la compagnie 44 ont permis de mettre en lumière un des plus éminents philosophes français, avec pédagogie et précision.

Pierre DESPRÉAUX



VISITE DU THÉÂTRE

La comédie de Caen : un chemin vers la culture

HISTOIRE

Nous avons été accueillis le 2 février 2024 par Camille Vandaele qui est la chargée de l'accueil et des relations avec les publics du théâtre d'Hérouville. Nous avons pu y aborder différents sujets autour de l'histoire et de l'organisation du théâtre.

HISTOIRE

Camille Vandaele a commencé par nous exposer brièvement l'histoire du théâtre. Celle-ci débute dans les années 60, lorsque la mairie de la ville d'Hérouville prend l'initiative d'y apporter un bagage culturel solide. Le théâtre d'Hérouville Saint-Clair, inauguré en 1987, s'inscrit dans le cadre de la citadelle douce de la ville. Il est en effet entouré de la bibliothèque, du Café des images ainsi que de l'Hôtel de ville, permettant d'accéder aux multiples sphères artistiques présentes.

Le bâtiment du théâtre abrite une salle de 700 places, mais ce n'est pas tout car la Comédie de Caen possède une seconde salle d'elle-même 220 places, nommée le théâtre des cordes. Nous avons par ailleurs eu l'occasion d'y voir la pièce de théâtre Anna Fatima, également dans le cadre du CEFD. En dehors du plateau, le théâtre étant un lieu d'opportunité créative, il abrite également un atelier de création de décors, ainsi qu'un espace de fabrication des costumes, que nous avons pu visiter.

La Comédie de Caen joue un rôle novateur et essentiel au sein de la ville, et s'inscrit dans un phénomène de décentralisation permettant une mise en avant de la culture dans le cadre hérouvillais.

Ausein de ce lieu emprunt de création, de partage, et de liberté artistique, l'art y est appréhendé comme un appui à la réflexion sur les rouages et mécanismes de la société dans lequel il est acteur. Cet espace accueille artistes et auteurs contemporains, tout en dépassant les frontières en promulguant également des créations étrangères.

Cet environnement baigné par les multiples et diverses représentations passées permet d'accompagner les artistes et les créateurs de demain.

De nombreuses figures s'y sont succédé, prenant la tête de la direction. Tout commence avec Michel Dubois, premier maître des lieux de 1972 à 1997. Lui succède Eric Lacascade de 1997 à 2007, qui laisse place à Jean Lambert Wild jusqu'en 2015. Aujourd'hui, la direction est confiée à Martial di Fonzo Bo, assisté par Elise Vigier. Autour de la direction, est réuni un collectif d'acteurs, auteurs et metteurs en scène.



VISITE

Suite à cet exposé de l'histoire du théâtre, notre guide a évoqué les différents métiers intervenant tout au long du processus de création et de diffusion d'un spectacle. En dehors des métiers les plus connus du public, comme ceux de comédien ou de metteur en scène, d'autres personnes interviennent lors de la conception de la pièce, ainsi que durant la

représentation. Elle a donc abordé le rôle des concepteurs et fabricants de décor, qui commencent par élaborer des dessins, puis imaginent les maquettes. Enfin, une fois que le projet définitif est établi, la fabrication peut commencer. Camille Vandaele nous a également indiqué le rôle des régisseurs qui, lors de la représentation, s'occupent des sons et des lumières. Enfin, elle nous a expliqué le processus de réalisation des costumes.

Après nous avoir fait cette présentation générale du théâtre et de son histoire, Camille Vandaele nous a guidé vers la scène et nous a expliqué les différents mécanismes utilisés lors d'une représentation. Elle nous a notamment montré le système de cintres présent au-dessus de nos têtes et nous a décrit la façon dont ils sont employés pour faire descendre les différents éléments de décor nécessaires à la pièce jouée. Enfin, avant de quitter le plateau, elle a évoqué les différentes normes de sécurité relatives à ces mécanismes. Lorsque nous sommes passés dans l'arrière scène, notre guide nous a raconté une

anecdote sur ce lieu. De nombreux rats y avaient élu domicile après avoir été relâchés dans la nature. De plus, une actrice lors d'une représentation a dû avoir dans le cadre de son rôle, un rat sur l'épaule, alors même qu'elle craignait particulièrement ces rongeurs. Cette anecdote laisse transparaître l'exigence de la création artistique.

Une fois la visite de la scène terminée, nous avons eu le privilège de pouvoir parcourir les coulisses du théâtre, véritables dédales de couloirs, d'escaliers et de pièces en tout genre, toutes remplies de matériel, de décor et autres éléments indispensables à l'élaboration et la bonne réalisation d'une pièce de théâtre.

Ainsi, nous avons entre autres pu découvrir les ateliers de construction des décors, qui mêlent ébénisterie, sidérurgie et peinture dans le but d'obtenir un rendu le plus proche possible de la vision des créateurs et metteurs en scène du spectacle. Cette vision, avant d'être réalisée grandeur nature, est dans un premier temps élaborée sous forme de maquettes et de plans, eux aussi stockés dans une pièce aux côtés de travaux d'étudiants. Observer les plans nous a fait réaliser l'ampleur de l'installation des décors et la complexité de certaines constructions qui doivent être parfaitement réalisées, tant dans une optique de réalisation artistique que pour la sécurité des acteurs.



En conclusion, c'était une visite animée par une volonté d'ouverture culturelle dépassant les différentes frontières sociales. Cette visite nous a permis d'en apprendre plus sur les différents métiers et fonctions, travaillant dans l'ombre de la scène. C'est d'autant plus flagrant lorsque l'on assiste à la représentation « l'Oiseau de prométhée » de Camille Trouvé et Brice Berthoud.

Nous avons poursuivi notre visite en nous rendant dans l'espace de travail dédié aux régisseurs sons et lumières, juste au dessus du public, nous donnant ainsi une vue dégagée sur la scène et le reste de la salle de spectacle ; vue indispensable pour leur permettre de piloter les sons et les lumières tout au long de la représentation.

Nous avons découvert la salle où les costumes sont réalisés. Depuis la création du théâtre, un grand nombre de costumes ont été créés et personnalisés pour chaque représentation, ce qui représente une quantité considérable. Le théâtre stock l'ensemble de ses costumes qui peuvent resservir mais cela est rare. Camille Vandaele nous a montré les étapes nécessaires à la confection d'une pièce. Elle est d'abord créée dans un tissu peu onéreux afin de prendre les mesures exactes sur le comédien lorsqu'il l'essaie. Le costume définitif peut ensuite être réalisé dans le tissu adéquat sans qu'il n'y ait d'importantes chutes. Il faut tout de même noter que ce n'est pas une tâche réservée à tout le monde, mais essentielle à une représentation.



Nawel ACHOUCHI, Lou-Anne MERRER, Gabin ANFROY, Juliette BARANGER GUILLARD, Faustine BAZIN

LA ZONE D'INTERET

La Zone d'intérêt, film réalisé par Jonathan Glazer, a remporté le Grand prix du festival de Cannes en 2023. Ce long-métrage est l'adaptation du roman du même nom, de Martin Amis, publié en 2014. Il reprend la situation initiale des personnages de l'œuvre mais se détache de la suite de l'intrigue.



Le personnage de Rudolf Höss est interprété par Christian Friedel, tandis que Sandra Hüller incarne sa femme, Hedwig. Cette dernière a notamment remporté le prix du cinéma européen de la meilleure actrice en 2023, pour son rôle dans Anatomie d'une chute.

Ce film relatif à la vie familiale à proximité d'un camp de concentration et d'extermination nous a marqué par les importants contrastes. Les différentes images du jardin tranquille et du quotidien paisible de la famille s'opposent aux sons violents qui proviennent de l'autre côté du mur, reflétant la vie infernale des prisonniers.

Cette opposition saisissante entre deux mondes limitrophes mais si étrangers nous rappelle tout au long du film que la brutalité et la souffrance sont omniprésentes. L'intrigue est surtout construite autour de ces contrastes, et non autour de véritables péripéties, ce qui a pu, au premier abord, nous procurer un sentiment à mi-chemin entre contrariété et stupeur. Ce ressenti a progressivement disparu au fil des scènes pour laisser place à une meilleure compréhension de la vision du réalisateur. Cela nous a permis de mieux apprécier la suite du film et sa portée.

Le long-métrage comporte également de nombreux parallèles et métaphores qui ont retenu notre attention.

Deux d'entre eux nous ont plus particulièrement marqué. Suite aux cauchemars de sa fille, Rudolf Höss réintègre son rôle de père et lui narre l'histoire d'Hansel et Gretel pour la consoler. Dans ce conte, après avoir été abandonnés par leurs parents, les deux enfants font la découverte d'une maison en sucrerie dans laquelle vit une sorcière. À la fin de ce récit, celle-ci tente de tuer la petite fille en l'insérant dans le four. C'est ce dernier qui permet d'établir le premier parallèle.

Nous avons assimilé cet appareil à ces nombreux fours crématoires qui se trouvaient dans les camps, notamment dans celui d'Auschwitz. Gretel représente ici tous les déportés disparus, qui ont subi un destin effroyable.

La seconde image apparaît plus loin dans l'intrigue, vers la fin du film, lorsque plusieurs séquences sont consacrées au nouveau poste de Höss et à son travail de planification. Dans ces passages, l'homme énonce de nombreux chiffres sur divers aspects de la déportation et de l'extermination, allant du nombre d'arrivées quotidiennes au "rendement" des installations du camp. Ces données sont énoncées de façon froide et détachée par le personnage, ce qui nous les fait paraître abstraites en premier lieu. Ces moments contrastent avec l'une des dernières scènes, qui nous fait prendre conscience de la réalité que recouvrent ces chiffres. Ils sont notamment illustrés par l'amas de paires de chaussures dans les vitrines du mémorial, qui appartenaient auparavant aux déportés. Ces images nous ramènent brutalement à la réalité et les sons provenant du camp sont enfin associés à une représentation visuelle.

Enfin, le réalisateur conclut son œuvre par une alternance de scènes qui laisse le spectateur à ses réflexions. On assiste à la lente descente de Rudolf Höss, entrecoupée de pauses montrant son mal-être et sa prise de conscience de la gravité de ses actes.



Cette révélation est assez surprenante au vu des comportements antérieurs du protagoniste, qui ne paraissait pas touché par la situation jusque-là.

Malgré son caractère assez déstabilisant, cette fin reste tout de même intéressante sur le plan de la réflexion.



FOCUS SUR L'INCIDENCE DE LA VIOLENCE SUR LA FAMILLE :

L'un des points qui nous a le plus interpellé dans ce film est l'impact de la proximité de leur vie avec l'horreur sur les membres de la famille. Si leur situation paraît à première vue idéale, l'état psychologique des personnages semble se dégrader au contact de cet environnement néfaste. Les enfants sont les premiers touchés, comme le montrent les cauchemars récurrents d'une des filles. S'ils sont certes difficiles à interpréter, ils témoignent tout de même de la souffrance engendrée par les contacts avec le camp.

Son frère aîné subit également l'influence de la brutalité ambiante, ce qui est notamment illustré par une scène de la fin du film. Alors qu'il joue calmement avec son cadet, il change brusquement de comportement et l'enferme dans la serre, révélant par ce geste son aptitude naissante à tourmenter ceux qui l'entourent.

Par ailleurs, les enfants ne sont pas les seules victimes de cette violence car plusieurs adultes voient à leur tour leur comportement changer. Le cas de leur grand-mère, en visite pour quelques jours dans leur nouvelle maison, reflète l'incidence de leur présence à côté du camp sur son état d'esprit.

À son arrivée, elle s'émerveille du nouveau statut social de sa fille et de leur apparent confort de vie, puis déçante au fur et à mesure de l'avancement de son séjour, au point de quitter les lieux sans prévenir. Les deux parents, d'abord surpris par sa réaction, seront affectés psychologiquement, mais plus tardivement.

Ils paraissent assez indifférents aux événements pendant une longue partie de l'histoire, mais tous deux finissent par laisser percevoir leurs failles. L'homme finit par être malade, sûrement écoeuré par ses agissements, et sa femme semble lasse et fatiguée lors de son dernier appel. Si leurs réactions restent faibles en comparaison de l'horreur à laquelle ils sont confrontés, elles sont tout de même le signe qu'un détachement total n'est pas concevable sur le long terme.



INTERVENTION DE JEAN-LUC LELEU :

Après ce temps de visionnage, Jean-Luc Leleu est intervenu pour nous éclairer sur les événements. Comme énoncé précédemment, le film était constitué de nombreux contrastes, dont l'un d'eux a été soulevé par l'intervenant : les scènes intimes précédant les scènes bruyantes du camp. L'historien a également noté le décalage social d'Hedwig Röss. Étant la femme du commandant, elle se fait nommer la "Reine d'Auschwitz", elle a donc atteint un niveau social dont elle n'espérait pas tant.

Nous avons pu remarquer au cours du film, qu'elle souhaitait garder cette situation confortable, quitte à exercer des pressions sur son mari. Enfin, Jean-Luc Leleu évoque un adage s'adaptant parfaitement à la réalité du film : ***"il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir"***.

Nous avons constaté un certain déni de la part du couple, plus particulièrement de la part de l'épouse. Cette dernière cherche à maquiller la présence du camp pour le faire disparaître dans son esprit. Elle explique notamment à sa mère que de belles fleurs viendront recouvrir le mur et ainsi l'effacer.

Léane LECLER, Faustine BAZIN

GROUPE "INSWINGTIEF"

Spectacle jazz en Amphithéâtre Pierre Daure

Le groupe Inswingtief s'est produit à l'université de Caen Normandie le 22 septembre 2023 dans le cadre du programme du Collège d'Excellence et du module Jean Monnet. Ce groupe est un groupe allemand, composé de 4 artistes, dont Thomas Buffy (violin), Stefan Degner (guitare électrique jazz), Sabrina Damiani (contrebasse), Felix Leitner (guitare manouche).

Le groupe est originaire d'Allemagne connu pour son style qui mélange plusieurs genres. Il a notamment connu un élan de popularité en 2020 après avoir été élu « meilleure découverte musicale de l'année » par les auditeurs et auditrices de la station de radio BR2 de la radio bavaroise. En effet, Inswingtief a su captiver les audiences à travers l'Europe grâce à ses performances live et son interaction avec le public. Leur style de musique varie entre le jazz manouche et les musiques du monde.

Leur groupe est la représentation parfaite de ce qu'est ce genre de musique ; en effet, le jazz manouche est un genre de jazz qui réunit de multiples styles de musique, notamment gitanes et manouches, d'Europe centrale.



Le jazz "classique" arrive en Europe, en provenance des États-Unis, en 1932 et qui se caractérise dans sa forme originelle par une section rythmique via deux guitares, une contrebasse, un violon, et l'élément réellement démarquant du jazz dit traditionnel étant l'absence de percussions, de cuivres et de bois, soit autrement appelé un « jazz sans tambour ni trompette ». Cela se retrouve ici à travers les instruments des membres d'Inswingtief .

C'est ainsi que le groupe s'est produit dans l'amphi Pierre Daure dans le cadre du partenariat "Calvados-Basse Franconie", c'est-à-dire entre notre département et le Département et le Bezirk Unterfranken (collectivité territoriale allemande), lesquels proposent régulièrement des animations afin de sensibiliser les habitants des deux régions jumelles à la culture du pays voisin.



Lors de ce spectacle, nous avons pu assister à différentes compositions, arrangements et solos. Le groupe a notamment présenté des compositions originales, démontrant leur capacité à innover tout en restant fidèle aux racines du jazz. Le groupe arrive donc à mêler habilement tradition et modernité.

Ce qu'il faut aussi retenir de ce spectacle, c'est l'interaction entre le public français et allemand.

En effet, la représentation a donné lieu à des interactions entre le public et le groupe, à propos de la création de leur groupe, de leur parcours, de leur vision du jazz, etc.

De plus, le partenariat entre ces deux départements, a permis aux clarinettes du Chœur et Orchestre Universitaire Régional de Caen Normandie (COUR), après avoir joué leurs propres morceaux, de se joindre au groupe allemand, donnant ainsi lieu à un concert riche et varié.

Ainsi, ce spectacle a illustré un mélange culturel, où tous ont été unis grâce à la musique le temps d'une soirée ; une musique, elle-même, existant grâce à l'association de différentes cultures.

Margaux PRIME, Justine LEBOEUF



Le projet Jean Monnet (MAUE) a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

L'OISEAU de PROMETHEE

Compagnie Les Anges au Plafond - Comédie de Caen

Dans la continuité de notre visite du théâtre d'Hérouville st clair, nous avons assisté à l'oiseau de prométhée cette pièce de Camille Trouvé et Brice Berthoud est un véritable chef d'œuvre visuel. On y retrouve un mélange de différents domaines artistiques en passant du jeu d'acteur aux marionnettes comprenant des jeux de lumières et de voix ainsi que des chorégraphies, même un funambule et une interaction avec le public.



Cette pièce prend place sur une place d'Athènes, l'ambiance y est joviale, on y voit des gens passer du bon temps auprès d'un petit restaurant typique.

Nous faisons très vite la rencontre de 4 personnages, ce sont 4 amis qui décident de se retrouver après 15 ans, pourquoi après 15 ans ? Et bien parce qu'ils se sont quittés suite à la crise grecque de 2008.

Au plus la pièce avance, au plus on découvre que la relation entre ces 4 protagonistes était bien plus profonde qu'une simple amitié, des histoires d'amour qui ont été détruites par la crise.

Nous découvrons cette histoire tragique autour d'un festin digne des Dieux de l'Olympe.

On y retrouve évidemment le mythe de prométhée qui aurait menti à Zeus en lui donnant la carcasse du bœuf sacré, tandis qu'il aurait réservé les meilleures parties à l'humanité. Son châtement consistera à se faire manger le foie par un oiseau chaque jour puisqu'il se régénère chaque nuit.

Cette pièce s'oriente sur 2 axes d'un côté, c'est l'âge d'or, mythique, de la Grèce antique. De l'autre, le réel proche, en 2015, à l'apogée de la crise de la dette publique grecque.

**Ana MICHEL, Lisa HEUDIARD,
Kamelia AIMARD**



ATELIERS



EXERCICES de METHODOLOGIE - L1

Le programme du Collège d'Excellence organise, en parallèle des conférences plénières et évènements, différents ateliers auxquels nous avons pu participer en tant qu'étudiants de Licence première année. Ces derniers ont pour but d'enrichir notre culture générale en vue des grands concours que nous pourrions passer au cours de notre cursus.

En effet, **M. Thierry LE BARS**, professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie, est intervenu à différentes reprises pour nous transmettre la méthodologie orale de la dissertation et du commentaire de culture générale. A l'issue de ces cours théoriques, nous avons pu mettre en application les éléments appris en s'exerçant sur des sujets concrets : *"Les migrations"* ou encore *"Les tortionnaires sont-ils des gens normaux ?"*

Avec **Fanny ROGUE**, maître de conférences de droit privé, nous nous sommes exercés au commentaire d'un texte relatif à la potentielle existence d'une vie privée post mortem. Cet atelier nous a permis d'envisager la frontière sous différents aspects : entre la vie et la mort, la vie privée et la vie publique, ou encore entre l'intimité et l'identité.

Pierre FLEURY-LE GROS, enseignant chercheur en droit privé et sciences criminelles au Havre et directeur artistique d'une compagnie de théâtre, nous a quant à lui initié à la pratique oratoire. Son exposé était structuré de manière à répondre à quatre questions essentielles : comment se présenter, être convaincant, s'entraîner et gérer le "trac" ?

Au second semestre, nous avons dû préparer une plaidoirie et passer à l'oral tout en étant filmés. L'objectif de cet exercice était d'améliorer notre éloquence en adoptant la bonne attitude et en supprimant nos tics de langage.

Léane Lecler, Célia Souty

ATELIER D'ÉCRITURE THEATRALE des L2

Sous la direction de Laëtitia Ajanohun

Les étudiants de deuxième année ont eu l'occasion de procéder à un atelier d'écriture sur plusieurs jours accompagnés de Laëtitia Ajanohun afin de rédiger des scènes de théâtre sur la thématique annuelle de la frontière.

Laëtitia Ajanohun, née à Liège d'une mère belge et d'un père belge d'origine béninoise, est une autrice et comédienne diplômée de l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle en Belgique. Elle est l'autrice de plusieurs œuvres telles que "Love is in the Hair" (2019), "Le Décapsuleur" (2017) et "Les mots sont manouches".

Associée au Tangram Scène Nationale d'Évreux jusqu'en 2022, elle a joué sous la direction de Dieudonné Niangouna, Jean-Paul Delore, Jurij Alschwitz, René Bizac, Sylvie de Braekeleer.



Retour sur 4 jours intenses en échange et en créativité :

Jour 1 : Présentation individuelle

Nous avons débuté d'écriture en nous présentant en une dizaine de phrases, dévoilant ce qui nous anime dans la vie, des faits sur nous et plus encore.

Malgré quelques réticences liées à la timidité, nous avons trouvé un cadre bienveillant pour nous livrer. La diversité de nos approches, certaines sous forme de poèmes ou de références artistiques, a enrichi nos échanges. Nous avons ensuite procédé à un exercice stimulant autour du mot « frontière », en générant un nuage de mots inspirés par ce terme.



Mirador, compassion, injustice, douleur... Les mots se sont déversés, reflétant nos expériences et nos réflexions. À partir de ces mots, nous avons rédigé nos définitions personnelles de la frontière, puis partagé nos créations.

Malgré la rage face à l'injustice et à la discrimination que certains mots évoquaient, nous avons également exprimé notre espoir en un avenir meilleur.

Jour 2 : Début de l'exploration de l'écriture théâtrale

La deuxième journée de notre atelier a été consacrée à l'exploration des frontières de l'imagination à travers des didascalies. Chacun a choisi une définition de la frontière précédemment énoncée, puis a imaginé une scène théâtrale, en décrivant le lieu, le temps, l'ambiance et l'époque. La diversité de nos créations a souligné la richesse de cette thématique, allant du jugement dernier à un futur utopique en passant par des disputes linguistiques.

Nous avons ensuite rédigé nos premières scènes, recevant les conseils bienveillants de Laëticia Ajanohun et de nos camarades pour affiner notre écriture théâtrale. Passant de la prose romanesque à une forme plus théâtralisée, nous avons progressé dans notre exploration de la frontière entre l'écriture et la mise en scène.

Jour 3 : Création et imagination de la mise en scène

La troisième journée a été marquée par la finalisation de la lecture de nos premières scènes. Suite à cela, nous avons échangé sur l'avancée de notre travail en faisant un tour de table. La diversité de nos approches sur la thématique de la frontière a été une nouvelle fois mise en lumière, avec des sujets allant de l'avortement au Salvador à la perception du monde entre l'adolescence et l'âge adulte.

Nous avons ainsi continué à rédiger la suite de nos scènes, tout en envisageant la façon dont nous allions pouvoir construire la mise en scène et le choix de potentiels accompagnements musicaux.

Jour 4 : Perfectionnement de nos créations

Lors de cette dernière matinée, nous avons poursuivi la lecture de nos scènes, recevant des retours constructifs et bienveillants pour peaufiner notre travail. De la mise en scène aux costumes en passant par la musique, nous avons commencé à réfléchir sérieusement à chaque détail pour offrir une expérience théâtrale immersive lors de la Semaine d'Excellence.



Après des jours d'exploration créative, nous sommes fiers du chemin parcouru. Nous tenons à remercier grandement Laëticia Ajanohun pour son encadrement ainsi que ses critiques constructives et bienveillantes lors de ces 4 jours d'écritures riches en échanges. Nous sommes impatients de partager notre travail avec le public lors de la Semaine d'Excellence, dans l'espoir de susciter émotion, réflexion et inspiration



LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES DES ÉLÈVES AVOCATS DU MÉMORIAL DE CAEN

Expérience d'un jury étudiant

Le concours de plaidoiries des élèves avocats du Mémorial de Caen - Expérience d'un jury étudiant

Le 16 mars 2024, nous, les étudiants alors en troisième année au Collège d'Excellence, avons eu l'honneur de faire partie du jury étudiant dans le cadre de la finale du Concours de Plaidoiries des Élèves Avocats du Mémorial de Caen, accompagnés des étudiants du Master 2 Justice, Procès, Procédure parcours Magistrature de l'Université de Rennes I. Ce concours, qui peut avoir lieu chaque année grâce à l'investissement de cette institution, porte sur la défense des Droits de l'Homme et la dénonciation de leur violation.

Afin de préparer le rôle considérable qui nous a été attribué, le 09 février 2024, Maître Gaël Balavoine, Avocat à Caen et ancien Bâtonnier de l'Ordre mais aussi parrain de notre promotion 2021-2022 est venu à notre rencontre à l'Université de Caen. Après nous avoir présenté le règlement du Concours, il nous a fait visionner les vidéos de deux lauréats du Concours 2024. La majorité de la rencontre nous a permis de dresser une grille d'évaluation permettant de prendre un certain recul sur les plaidoiries qui nous seraient présentées. Cette grille visait à ce que nous ne nous limitions pas à nos ressentis proprement émotionnels pour faire notre classement. En effet, une plaidoirie consiste avant tout en une démonstration juridique permettant de défendre une cause en substance de manière convaincue et convaincante dans le but d'impacter son auditoire.

Arrivé le jour J, nous avons pu nous rendre compte de la grandeur de l'évènement en voyant le nombre de spectateurs s'étant déplacés ainsi qu'en prenant connaissance de la personnalité des jurés professionnels - parmi lesquels le Professeur Mauger-Vielpeau.

Suite aux premiers discours d'inauguration, la finale a débuté. Six plaidoiries ont été déclamées lors de la matinée ; cinq l'après-midi. Ce concours a été riche en émotion et en (re)découverte intellectuelle de sujets importants, inconnus ou bien connus mais réexpliqués sous un nouvel angle, dans le contexte propre à certains pays étrangers mais aussi au nôtre, la France : droit à l'assistance pour mourir, avortement, mariage forcé, pénalisation de l'homosexualité ou encore vente d'enfant dans le cadre de la pédopornographie.

Suite à ces 11 plaidoiries des élèves-avocats, nous nous sommes réunis pour déterminer nos favoris et en tirer un classement. Notre lauréate étudiante a été Pépita Alemany de l'Ecole des Avocats du Sud-Est. Sa plaidoirie a convoqué à la fois notre sensibilité mais aussi la sienne, ainsi que son éloquence et sa capacité à faire passer un réel message, parfaitement équilibré entre faits, droit et morale. Intitulée "Pour le Pire", sa démonstration déplorait la contrariété entre les Droits de l'Homme et la pratique encore populaire et légale du mariage forcé et des abus sexuels inhérents dans certains pays. Pour cela, elle a pris l'exemple de Bisharo, jeune fille Éthiopienne de 14 ans. Sollicitée, Pépita nous partage ses ressentis et souvenirs de ce concours :

"Le concours de plaidoirie pour les droits de l'homme du Mémorial de Caen a été une expérience inoubliable.

Cet événement fut l'occasion de concourir dans un lieu chargé d'histoire, de rencontrer des élèves-avocats de toute la France et de défendre une cause qui me tenait particulièrement à cœur, celle des jeunes filles mariées de force.

“ En amont de la finale au Mémorial de Caen, il y a des étapes de sélection au sein des écoles, des cours de prise de parole et de plaidoirie, la recherche d'un sujet, de chiffres, de sources et la rédaction de la plaidoirie.

Pour ma part, j'ai rapidement su que je souhaitais présenter un sujet relatif aux persécutions liées au genre, car j'ai été marquée par ces problématiques lors de mes expériences professionnelles et universitaires.

J'ai ensuite rédigé ma plaidoirie en essayant de dénoncer la violence des mariages forcés que subissent chaque année 12 millions d'enfants. À ce stade, chaque mot, chaque tournure de phrase, chaque argument sont importants.

Le jour J, la pression et le stress étaient bien présents tout comme la bienveillance et les encouragements de toute l'équipe du mémorial et des autres concurrents !

L'expérience est en outre enrichie par des temps de rencontre avec de nombreux étudiants et professionnels du droit.”

Le jury professionnel a ensuite signifié son classement.

Pépita Alemany s'est à nouveau hissée à la première place.

Alex Yousfi, de l'Ecole des Avocats du Nord-Ouest, a obtenu le deuxième prix. Sa plaidoirie “Chaque jour, croiser la mort dans les yeux” portait sur l'homosexualité. Par son style oratoire, il nous a fait comprendre l'absurdité de la “loi de fer” adoptée par l'Ouganda contre cette orientation sexuelle et l'intensité de l'oppression des personnes homosexuelles dans ce pays. Alex témoigne également de son expérience du concours :

“Le concours de plaidoiries du Mémorial de Caen est chargé d'une solennité et d'une pesanteur historiques qui obligent tout candidat.

L'esprit de cohésion et de franche camaraderie est d'un heureux secours à ce moment, pour s'offrir des moments de plaisir dans une intense séquence de stress.

Ma préparation me rassurait également, dans la mesure où j'avais travaillé en profondeur mon texte.”

Enfin, Justine Grenier, de l'Ecole des Avocats Rhône-Alpes dont la plaidoirie “Le dernier choix” évoquait le suicide assisté, s'est placée sur la troisième place du podium.

Les élèves-avocats récompensés ont, par leurs plaidoiries, su percuter les professionnels comme les moins ou même non professionnels. Cette qualité se raréfiant chez les (futurs) avocats, elle en est d'autant plus importante et impressionnante. C'est donc un point que nous souhaitons remarquer, souligner, et acquérir à notre tour.

Le fait d'assister et d'arbitrer cet événement, au-delà d'être une expérience forte car intense, a été plutôt déroutant dans le sens où nous avons dû juger des étudiants d'un niveau supérieur... Mais nous y avons pris plaisir, et nous remercions le Collège d'Excellence de la Faculté de Droit de Caen pour cette opportunité.

Encore toutes nos félicitations aux élèves-avocats, que nous espérons recroiser bientôt en tant que professionnels et confrères !



Inès LABDI

A large window with a view of a sunset over a city and a classical building. The window is divided into several panes by dark frames. The sunset is visible through the left panes, with a bright orange and yellow glow. The classical building is visible through the right panes, with its white facade and columns. The sky is a mix of blue and purple, indicating dusk. A long, thin light fixture is visible in the top left pane.

SEMAINE

D'EXCELLENCE

“Une autre vision de la frontière : lutter contre la contrebande au XVIIIème siècle”

Jérôme Pigeon

Dans le cadre de la semaine d'excellence du Collège d'Excellence de la Faculté de Droit de Caen, **Jérôme Pigeon**, enseignant-chercheur en histoire du droit (Université de Caen) est venu combiner le thème de cette année « la frontière » avec son domaine d'enseignement. C'est de cette manière qu'il nous a présenté la conférence suivante : « Une autre vision de la frontière : lutter contre la contrebande au XVIIIè siècle ».

I- Définir la contrebande

En 1727, le dictionnaire des finances la définit comme étant “le fait de transporter des marchandises d'un pays dans un autre sans payer les droits de douane. C'est aussi le fait de transporter d'une ville à une autre des marchandises au préjudice des lois du prince qui en a défendu le transport »

L'article 417 du code des douanes dispose que la contrebande « s'entend des importations ou exportations en dehors des bureaux, ainsi que de toute violation des dispositions non réglementaires relatives à la détention et au transport des marchandises à l'intérieur du territoire douanier ».

Ces définitions prennent en compte les deux espaces où s'effectue la contrebande : à l'intérieur d'un pays mais aussi vers ou depuis d'autres pays.

II- Un « sport national » en France

Le maître de conférence nous indique que le pays a connu une explosion de cette activité illicite au XVIIIè siècle pour plusieurs raisons : le protectionnisme exacerbé pratiqué par les gouvernements, La forte variation des statuts douaniers et fiscaux à l'intérieur du royaume d'une province à une autre, l'augmentation de la consommation européenne soutenue par une demande massive de denrées exotiques. Au départ, la contrebande était nécessairement artisanale. A partir du début du XVIIIè, cette activité illicite devient bien mieux organisée. Il existe toujours une contrebande que l'on peut qualifier de personnelle, qui a simplement vocation à assurer l'approvisionnement personnel et familial de ceux qui s'y adonnent.

Cependant, on observe le développement d'une contrebande professionnelle pouvant être le fait d'individus qui agissent pour leur propre compte.

Cette contrebande professionnelle est la plus importante. Elle n'hésite plus à faire appel à de véritables bandes armées afin d'introduire dans le royaume ou de faire passer d'une province à une autre, les marchandises de contrebande.

Au XVIIIème, tous ces contrebandiers se livraient à un trafic de marchandise diversifié.

On peut même considérer que chaque province a sa spécialité. Monsieur Pigeon aborde le sujet de la Normandie, où l'on observe une contrebande de toile, de sel, et de quincaillerie.

En Bretagne, en revanche, la contrebande de tabac est prédominante. Le professeur nous présente ensuite que les contrebandiers opéraient le plus souvent à cheval car cela leur permettait d'introduire une grande quantité de marchandises dans le royaume. Ils se rendaient à l'étranger pour acheter leurs marchandises puis regagnaient le royaume par les itinéraires les plus discrets possibles.

Néanmoins, la contrebande s'effectuait également par voie maritime. Une fois les marchandises entrées dans le royaume, elles avaient vocation à être vendues et devaient donc pénétrer au cœur des villes. Pour déjouer les contrôles, les contrebandiers faisaient passer les marchandises de contrebande en petites quantités par de simples particuliers.

Toutefois, les grands entrepreneurs de contrebandes ont quant à eux utilisé des moyens de locomotion rapides, à savoir des carrosses à double fonds.

III- Une lutte difficile à mettre en place

Le pouvoir royal va tenter d'endiguer le fléau de la contrebande qui constitue une atteinte à l'autorité du roi mais également, aux finances du royaume. Monsieur Pigeon nous indique alors que la lutte contre la contrebande appartient pour une bonne part à la ferme générale.

Cette compagnie privée réunit des financiers, à qui le roi a confié la perception d'un certain nombre d'impôts, de droits, moyennant au préalable le versement d'une forte somme d'argent.

Cela permet ainsi au roi d'éviter des difficultés liées à la perception des impôts et le pouvoir royal peut dès lors compter sur des recettes certaines.

Le maître de conférence précise que tous les commis de la ferme générale contrôlent et luttent sur le terrain contre l'introduction en fraude de marchandises. De plus, le pouvoir royal lui-même l'aide dans sa mission. En effet, il ordonne aux troupes de la maréchaussée d'apporter leur assistance aux commis de la ferme générale.

Ainsi, le pouvoir royal va multiplier les textes répressifs, notamment concernant la contrebande du sel et du tabac, et prendre des mesures d'exception. C'est ainsi que le Roi va décider d'établir des commissions spéciales souveraines, c'est à dire des juridictions extraordinaires composées de commissaires nommés par le Conseil du Roi pour traiter spécialement des faits de contrebande.



La fin de la conférence nuance tout de même cette effectivité. Si beaucoup de délinquants ont été portés hors d'état de nuire, ceux véritablement traduits devant la commission ne sont qu'une petite partie de l'iceberg. Monsieur Pigeon conclut que le réseau ne peut être décapité en lui-même.

Enfin, d'autres nuances sont à apporter, notamment en raison du phénomène de la contumace, qui se traduit par l'absence du délinquant au jour de son procès, ce qui implique qu'un grand nombre de délinquants échappent à leur jugement. Egalement, l'attitude du pouvoir royal prône une sévérité tandis que le roi fait preuve de clémence. Ces contradictions traduisent ainsi d'une perte d'efficacité de la commission.

***Arsène AUGUSTIN, Jade LOISEAU,
Justine MARCEAUX-DUFOUR,
Célia SOUTY.***

LE PLAN DE ROME

Conférence sur la thématique de la réalité virtuelle par
Philippe Fleury et **Sophie Madeleine**

Le 28 mai 2024, nous avons eu l'honneur d'assister à une présentation du Plan de Rome Virtuel, animée par Philippe Fleury, professeur émérite de latin et responsable du projet Plan de Rome, ainsi que Sophie Madeleine, directrice du Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle (CIREVE) et ingénieure de recherche.

Fondé en 2006, le CIREVE de l'Université de Caen Normandie tire son origine des travaux de restitution de la Rome antique entamés dès 1994. Avec pour ambition de faire de la Normandie un acteur majeur dans le domaine de la réalité virtuelle, le CIREVE favorise, entre autres, la mutualisation des équipements et des compétences, tout en assurant la formation et la promotion de la réalité virtuelle dans divers domaines.

Le Plan de Rome virtuel présenté lors de cette conférence est une maquette interactive de la ville de Rome à la même époque que celle exposée à l'Université de Caen Normandie. Cette dernière a été réalisée par Paul Bigot, lauréat du Grand Prix de Rome en 1900. Conçue en plâtre, elle couvre une surface de 70 m² et reproduit Rome sous le règne de l'empereur Constantin, au début du IV^e siècle après J.C., à une échelle de 1/400. Bien que le temps à notre disposition ait été limité, nous avons tout de même pu participer à une visite virtuelle du forum romain, une expérience aussi captivante qu'instructive.

Vincent LEGARDIEN



SOIREE JEAN MONNET

Ce mardi 28 mai, les collégiens d'excellence ont assisté à la projection en avant-première du documentaire produit par Christian Huleu : « Jean Monnet, l'aventurier de l'Europe ». Cet événement fut possible grâce à un partenariat entre l'Université de Caen Normandie et le cinéma Lux.

Le documentaire retrace la vie de Jean Monnet (1888-1979), acteur de l'ombre de la construction de l'Union Européenne.

Né à Cognac en France, il commence sa carrière dans l'entreprise familiale de négociant en cognac qui l'amènera à voyager dans de nombreux pays développant un attrait pour les relations internationales.

Son rôle dans ce domaine se concrétise dès la Première Guerre Mondiale durant laquelle il suggère la coordination des ressources de guerre franco-britannique. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, il parvient à rallier à sa cause de grandes figures telles que Winston Churchill et le Général Charles de Gaulle.

Jean Monnet fut également un acteur majeur dans l'élaboration du projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950 dont il deviendra le président de 1952 à 1955.

Le documentaire souligne également son initiative quant à la coopération nucléaire Euratom ainsi que sa participation à l'élaboration du traité de Rome signé le 25 mars 1957.



Ayant eu une vie hors norme, Jean Monnet se retire de la politique en 1975 puis prend l'initiative de rédiger ses mémoires. Il s'éteint le 16 mars 1979.

A la suite de la projection, des échanges ont eu lieu avec la présence de Jean-Marc Lieberherr Monnet, président de l'Institut Jean Monnet et petit-fils de Jean Monnet, Eric Roussel, historien et membre de l'institut Jean Monnet.

Cette discussion était animée par Stéphane Leclerc, enseignant-chercheur spécialiste de l'Union européenne.

Ces échanges furent très enrichissants.



Nous avons trouvé ce documentaire instructif et nécessaire au vu de l'influence de Jean Monnet dans la construction de l'Union Européenne que nous connaissons aujourd'hui. Cette projection a été pour nous l'occasion d'en apprendre davantage sur l'importance et la multiplicité des actions menées par cet homme.

Ce documentaire participe selon nous au devoir de mémoire, et sa diffusion fut d'autant plus pertinente au regard du contexte politique particulier de renouvellement des mandats au Parlement Européen.

LEFORT Adèle, MARTINEZ-GARCIA Maïwenn



Le projet Jean Monnet (MAUE) a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

FLAUBERT ET SON VOYAGE en ORIENT - Annick Polin

« J'ai aperçu l'Orient [...] dans une grande lumière d'argent fondue sur la mer. Bientôt le rivage s'est dessiné, et la première chose que nous avons vue à terre c'est deux chameaux conduits par un chamelier [...]. Pour débarquer, ça été le tintamarre le plus étourdissant du monde, des nègres, des négresses, des chameaux, des turbans, des coups de bâton administrés de droite et de gauche avec des intonations gutturales à déchirer les oreilles. Je me foutais une ventrée de couleurs, comme un âne s'emplit d'avoine ». 1

Le 15 novembre 1849, Gustave Flaubert débarque à Alexandrie accompagné de Maxime Du Camp. Pendant un an et huit mois l'écrivain est parti sillonner l'Orient, de l'Égypte à la Grèce, remontant le Nil avant d'atteindre la Palestine.

Le 30 mai 2024 dans sa conférence, madame Annick Polin, agrégée de Lettres Classiques et certifiée d'Histoire des Arts, nous transporte jusque dans les pensées de l'un des plus illustres romanciers français, à 3200 kilomètres et 175 ans du Caen d'aujourd'hui. Endeillé par le décès de son père et de sa jeune sœur, l'écrivain s'évade à l'autre bout du monde au côté de son ami Du Camp, abandonnant sa mère.

La conférence débute directement comme une évasion à ses côtés. On accompagne Flaubert dans son voyage, cela grâce aux lectures expressives données par Madame Polin accompagnées de peintures d'époque toujours choisies judicieusement pour que notre vision soit tout aussi envoutée que notre ouïe, afin de nous immerger dans l'aventure orientale des deux écrivains.

Les textes de Flaubert sont issus de ses

échanges épistolaires ainsi que de ses carnets de voyage, le ton y est alors très cru.

Il n'y a aucune censure, sans que l'écrivain y abandonne toutefois sa plume, au contraire. Après leur lecture, les extraits sont analysés pour décrypter la pensée et les sentiments de Flaubert lors de cette échappée vers l'exotisme oriental que fantasme tant l'Europe du XIXème siècle. On perçoit alors l'étendue de la richesse de ces simples carnets de voyage, on revit véritablement l'aventure au côté de Flaubert par le travail de Madame Polin.

Plus que cela on n'accompagne pas Flaubert dans son voyage comme un compagnon d'aventure, on accompagne Flaubert directement dans son esprit. En effet, on voit, on sent, on entend, on touche à l'Orient dans la tête de l'écrivain par la poésie de ses mots.

Le rythme reste rapide et nous maintient dans la course de l'aventure durant ces deux heures de conférences qui passent trop vite.

La psyché de l'écrivain est mise à nue. L'humour parfois cynique de Flaubert apparaît comme son outil pour fuir une trop grande subjectivité qu'il rejette. Ce repoussoir que Flaubert entretient n'est néanmoins pas sans failles.

Ainsi, surexcité comme un enfant devant les grandes pyramides, fatiguant son cheval au triple galop pour les rejoindre, il le délaisse et fait abstraction du reste de la réalité pour les atteindre en courant. L'Orient l'enivre, "je jouissais profondément"; écrit-il à sa mère le 5 janvier 1850 depuis Le Caire.

Dans cette dissection de la pensée flaubertienne, ses défauts et ses vices ne sont pas épargnés ! Citons par exemple, son mépris des classes sociales qu'il considère inférieures à la sienne. Étrangement, ce trait de personnalité semble s'effacer à l'exotisme qu'il expérimente, il est ainsi fasciné par les ouvriers arabes.

Bien plus malsain, on constate à de nombreuses reprises son goût pour le tourisme sexuel, parfois pédophile qui, quant à lui, n'est pas épargné par l'amour de l'Orient...

Heureusement ces tâches encres ne restent que des petits points qui ne salissent aucunement le reste du tableau onirique que nous décrit Madame Polin.

Comme autre anecdote notable, on peut retenir le moment lorsque Flaubert, se baignant sur les rives de la mer rouge

est inspiré d'un coup vif par le nom du personnage principal de son prochain roman : « **Bovary** » !

Finalement avec cette conférence à la frontière de la littérature et des arts picturaux, Madame Polin nous démontre l'impact énorme qu'a eu ce voyage en Égypte sur l'œuvre de Flaubert. Encore aujourd'hui, le souvenir de cette aventure résonne dans les endroits les plus incongrus, dans son album sorti en 2018 *Une main lave l'autre*, le rappeur Alpha Wann invite l'artiste Infini' qui écrit pour un vers : « **On arrive comme Gustave Flaubert et Maxime Du Camp** », preuve de l'énergie intemporelle d'une épopée devenue classique.

¹ Lettre de Flaubert à sa mère, 17 novembre 1849, Corn, t. 1, p. 528.

Lucas RIVIERE



COLLOQUE AU MEMORIAL DE CAEN

“Guerre et paix : juger pour reconstruire”

Le vendredi 31 mai 2024, les collégiens d'excellence étaient conviés au Mémorial de Caen afin d'assister à un colloque sur le droit. Celui-ci se divisait en deux temps.

La première partie **“ Juger et sanctionner”** se divise en deux thèmes.

La matinée débute autour du thème « Juridictions et droits ». Après les propos introductifs, **Monsieur Scherer**, Maître de conférences à l'Université de Caen-Normandie a ouvert le bal, autour du sujet « Le droit pénal international, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours ». Il aborde donc le droit dans un aspect historique et géopolitique d'une période qui a marqué la mémoire de nos anciens, et marquera à jamais notre monde. Le 20ème siècle a été une période emplie d'évolution pour la Justice, touchée par de nombreux crimes de masses autour du monde amenant par la suite à la création de tribunaux spéciaux. Nous devons prendre conscience que ces horreurs ne sont pas si anciennes. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que nous disposons d'une Cour pénale internationale (CPI) permanente. Aujourd'hui, ces insécurités sont toujours présentes, principalement en Asie. Malheureusement, la CPI n'est pas toute puissante puisqu'aucune enquête n'est ouverte concernant les violations aux droits de l'Homme en Asie car elles seraient « vouées à l'échec ».

Monsieur Beauvallet, vice-président de la Cour pénale spéciale de la RCA, a porté des propos autour de **« l'expérience d'un juge au sein d'une justice pénale internationale »**.

Il explique qu'un modèle de Justice claire, pratique et unique est recherché.

Or, l'aspect organisationnel est complexe : plus de 300 000 personnes à juger en 1946, l'implication de l'Etat lui-même dans ces crimes, la difficulté à aligner leurs valeurs.... La Justice pénale internationale évolue constamment afin de pallier à ces enjeux.

Pour terminer sur ce thème, **Maître Elise Le Gall**, avocate au barreau de Caen et de Paris, également inscrite auprès de la Cour pénale internationale, nous parle de “la compétence universelle comme instrument juridique de lutte contre l'impunité des crimes internationaux”.

L'objectif de la création de la compétence universelle était de réduire l'impunité, de prévenir les conflits et dissuader les auteurs. A première vue, elle paraît avoir de nombreux avantages permettant d'atteindre la paix. Cependant, des inconvénients viennent faire blocage telles que la durée des enquêtes et la complicité des personnes morales permise par les justices nationales. Il y a donc une dimension politique puisqu'elle peut être vue comme remettant en cause la souveraineté des Etats. Enfin, elle clôture son propos en nous annonçant que l'avenir de la Justice internationale se tourne vers la coopération internationale.

Le second thème de la matinée « investigations et sanctions » a été entamé par Virginie Sansico, maître de conférences à l'ICP et chercheuse associée au CESDIP. Son sujet était **« Les chambres de révision auprès des cours d'appel »**.

Enfin, le Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, **Monsieur Jean-Paul Jean**, a clôturé cette matinée avec son sujet « *De la Justice de l'Épuration en France à la justice internationale à Nuremberg* ».

L'après - midi s'est prolongé sur le thème "**réparer et protéger**".

Romain Stepkow, géographe spécialisé dans les systèmes d'informations géographiques et la valorisation de documents anciens, nous a surprises tant le travail du géographe est minutieux et exigeant. En effet, à l'aide d'un diaporama, il nous a présenté la ville de Caen à travers des vues aériennes présentant la ville avant et après les bombardements du 6 juin au 15 août 1944, de la reconstruction de la ville et de son évolution.

Son travail de superposition de cartes d'époque, de recherches scientifiques et historiques vise à ce que les cartes et les présentations de la ville soient les plus exactes possibles.

Ensuite, Madame la Professeure de droit privé à l'Université de Caen - Normandie

Laurence Mauger-Vielpeau nous a décrit le processus de spoliation des biens durant la Seconde Guerre Mondiale. Ces vols d'œuvres d'art pratiqués par les Nazis ont participé à leur volonté de destruction du peuple juif. Ces pillages organisés ont permis au régime de s'enrichir car les pièces d'art étaient envoyées en Allemagne et revendues. Après l'armistice de 1945, la Charte de Nuremberg a qualifié la spoliation.

Deux moyens de réparation se sont mis en place : les restitutions individuelles quand les œuvres d'art ont pu être retrouvées, et les indemnités quand cela n'était pas possible.

La spoliation représente un enjeu politique et diplomatique puisque l'on parle bien ici de souveraineté des Etats avec, notamment, l'inaliénabilité des œuvres présentes dans les musées. Les spoliations faites durant la Seconde Guerre Mondiale sont des questions qui préoccupent toujours le législateur français, preuve étant qu'une loi-cadre a été votée le 22 juillet 2023 sur la spoliation.



Sur le thème de la réconciliation et de la mémoire, **Hans-Ernst BÖTTCHER**, président honoraire du TGI de Lübeck nous a dépeint le tableau du système juridique allemand après la Seconde Guerre Mondiale. Il n'y a eu aucune condamnation de juges nazis en Allemagne ce qui signifie que suite à l'armistice, ce sont bien les mêmes juges qui sont restés en place dans les tribunaux. Il a fallu attendre une génération afin que la Justice allemande redevienne "neutre".

Enfin, la dernière conférence a été présentée par **Sylvie Humbert**, Professeur d'histoire du droit et de justice à l'Université catholique de Lille sur le même thème que celui du juge BÖTTCHER. Selon elle, la Seconde Guerre Mondiale a été la *"guerre injuste par excellence"* puisque les civils ont énormément souffert à tout point de vue. Afin d'optimiser la réconciliation nationale, les États ont opté pour la politique du silence par le biais d'amnistie, de serments de réunification et d'oubli juridique, en privilégiant la voie de la diplomatie de la mémoire avec la volonté de réparer, du repentir, de la construction de la mémoire, et de la Justice. Ceci a été possible à travers les grands procès filmés des criminels nazis, et la loi du 11 juillet 1985 autorisant la présence de caméras dans les prétoires.

Ce colloque riche en connaissances a été clôturé par **Denis Salas**, président de l'AFHJ.

Alicia HEDER, Emma CATHERINE

SORTIE A PARIS : L3 et M1

Visite de la CNDA et du Musée de l'Histoire de l'Immigration

Lors de la semaine de l'excellence 2024 organisée par le collège d'excellence de la faculté de droit de Caen, en tant qu'étudiants en licence 3 et en Master 1 nous avons eu l'opportunité de nous rendre à Paris et de passer une journée autour de la frontière, du temps et de la mémoire.

C'est ainsi, que le 31 mai 2024, accompagnés par Madame **Auréli Tardieu**, Maître de Conférences en droit public, nous nous sommes rendus au siège de la **Cour Nationale du droit d'Asile (CNDA)** située à Montreuil, celle-ci étant répartie en chambres à Montreuil, Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse. Lors de cette matinée de visite, il nous a été proposé d'assister à des audiences. En effet, la Cour Nationale Du droit d'Asile, joue un rôle fondamental en France, en ce qu'elle intervient lorsque le demandeur d'asile souhaite contester la décision rendue par L'office Français de protection des réfugiés et apatrides. Elle a donc pour fonction de réexaminer le dossier du demandeur et de statuer à nouveau sur sa demande.

La Cour Nationale du Droit D'Asile est la seule juridiction à comprendre parmi ses membres un représentant d'une organisation internationale, il s'agit du Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, qui participe de ce fait à

l'exercice d'une mission de souveraineté nationale.

Il y a au sein de cette Cour des rôles plus classiques comme ceux des magistrats ou des assesseurs, mais il y a aussi des intervenants que l'on voit moins dans d'autres audiences tels que les interprètes qui ont un rôle des plus fondamental.

En effet ils permettent de s'assurer de la bonne communication entre les magistrats et les demandeurs d'asile, cette communication permettant le respect de principes fondamentaux gouvernants les audiences.

Ce fut une expérience enrichissante pour nous, étudiants, et futurs juristes, cela nous a permis de découvrir de façon pratique une juridiction que l'on étudie de manière théorique, lors de nos cours magistraux.



À la suite de cela, la journée s'est poursuivie au **Musée national de l'histoire de l'immigration**, ouvert en 2007 et inauguré en 2014.

Ce musée a vu le jour avec pour objectif de faire évoluer les mentalités, et les regards sur l'immigration en France depuis le XIXe siècle, et de permettre une sauvegarde de la mémoire des éléments de celle-ci, faisant partie intégrante de l'histoire de la France.



Il s'agit d'un musée à la fois historique et artistique ; il permet de voir l'immigration et la diversité sous un point de vue différent et il contribue également à une certaine reconnaissance des différentes cultures présentes en France.

Cette visite s'inscrit donc parfaitement dans les thématiques que nous avons pu aborder durant cette année, telle que la mémoire. Il s'agit ici de la mémoire au sens strictement historique mais également d'une mémoire plus culturelle voire émotionnelle.

Ce fut donc une journée passionnante qui nous aura permis d'élargir nos horizons culturels et juridiques.

Nour LAOUANI

OSER ELEVER NOTRE VOIX

Concours ELOCAENCE

Certains y nagent comme des poissons dans l'eau tandis que d'autres n'y noient rien que de penser à devoir prendre la parole face à un public. Silence sur scène, la tension est palpable c'est ici et maintenant que tout se joue. Voilà un incipit qui pourrait parfaitement résumer l'aventure qu'a été le Concours national d'éloquence porté par la fédération Ares.

Après près de deux mois de compétition acharnée avec des joueurs plus brillants les uns que les autres me voici lauréate du concours Elocaence.

Sur environ 33 villes nous étions 29 à Metz avec chacun un objectif bien précis : défendre notre point de vue et représenter fièrement notre faculté.

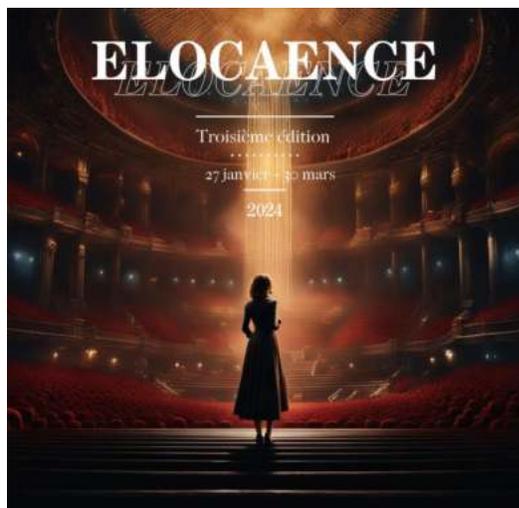
L'aventure a été de courte durée pour ma part n'ayant pas été retenue parmi les 8 participants pour les quarts de finale.

Néanmoins le CNE m'a permis de rencontrer des étudiants ayant une appétence pour l'art oratoire des sophistes tous à leur manière.

Malgré une défaite caennaise nous pouvons nous consoler dans la mesure où le trophée se trouve non loin de nous au Havre.

Pour conclure je ne peux que vous pousser à tenter l'aventure oratoire en participant aux concours locaux que proposent nos associations étudiantes à l'image Lex Cadomus. En effet les sujets que vous aurez à défendre sont aussi variés que les profils des candidats permettant à chacun de s'exprimer.

Mathilde DEVINGT





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Collège
d'Excellence
de la Faculté
de Droit

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES

